


























































ASSR

館影容合內河

HOP DUNG Photo

63 Dinh-Tien-Hoàng (Trước đền Ngọc-Sơn)

HANOI

M. Cadiere

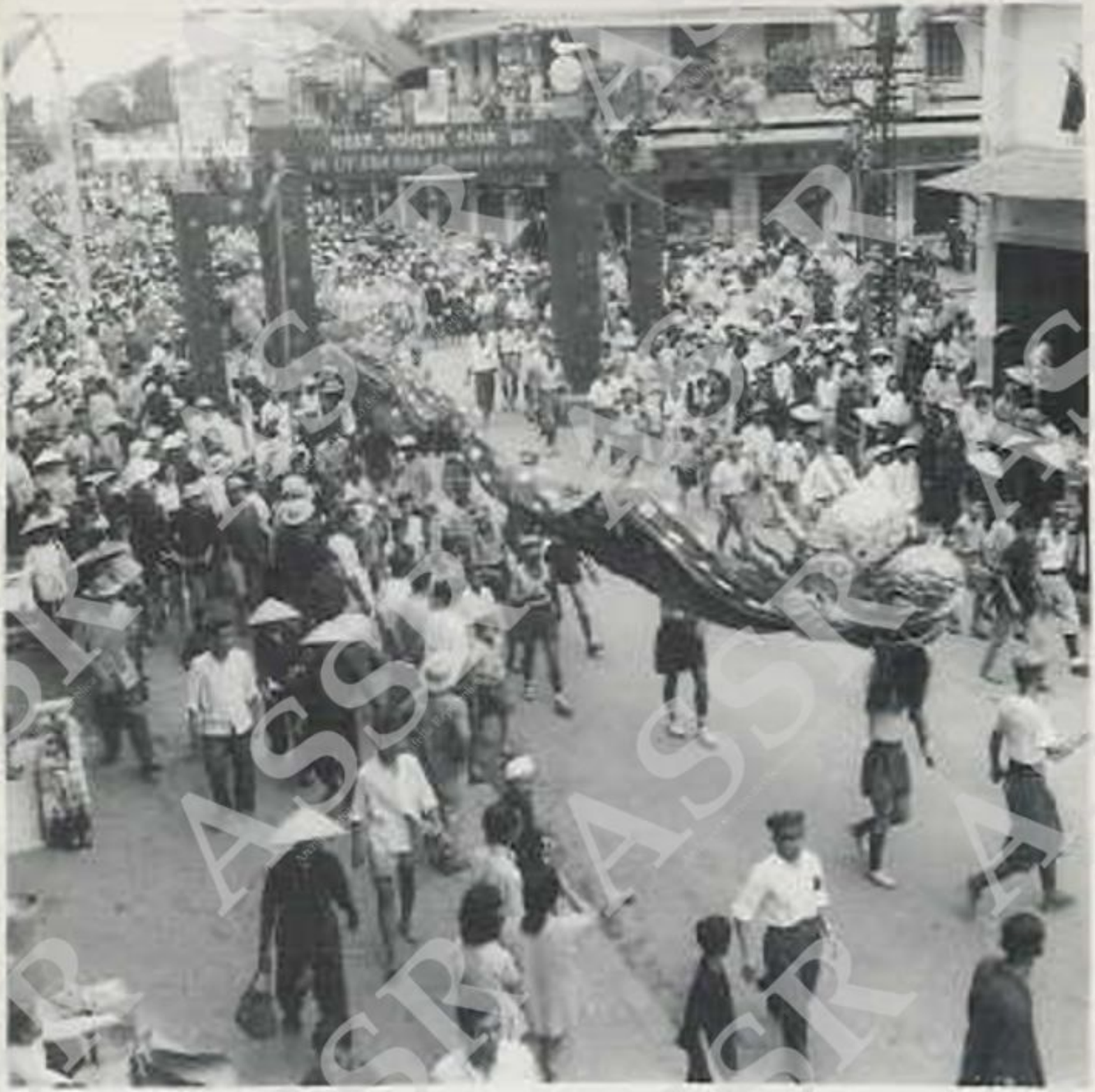
ASSR
Archivio storico del Senato della Repubblica




U TICH
ON NAM —




ASSR
Archivio storico del Senato della Repubblica




65








05


MUNG
HAI-PHONG
HAI-PHONG






RIÊN-LÂM














65









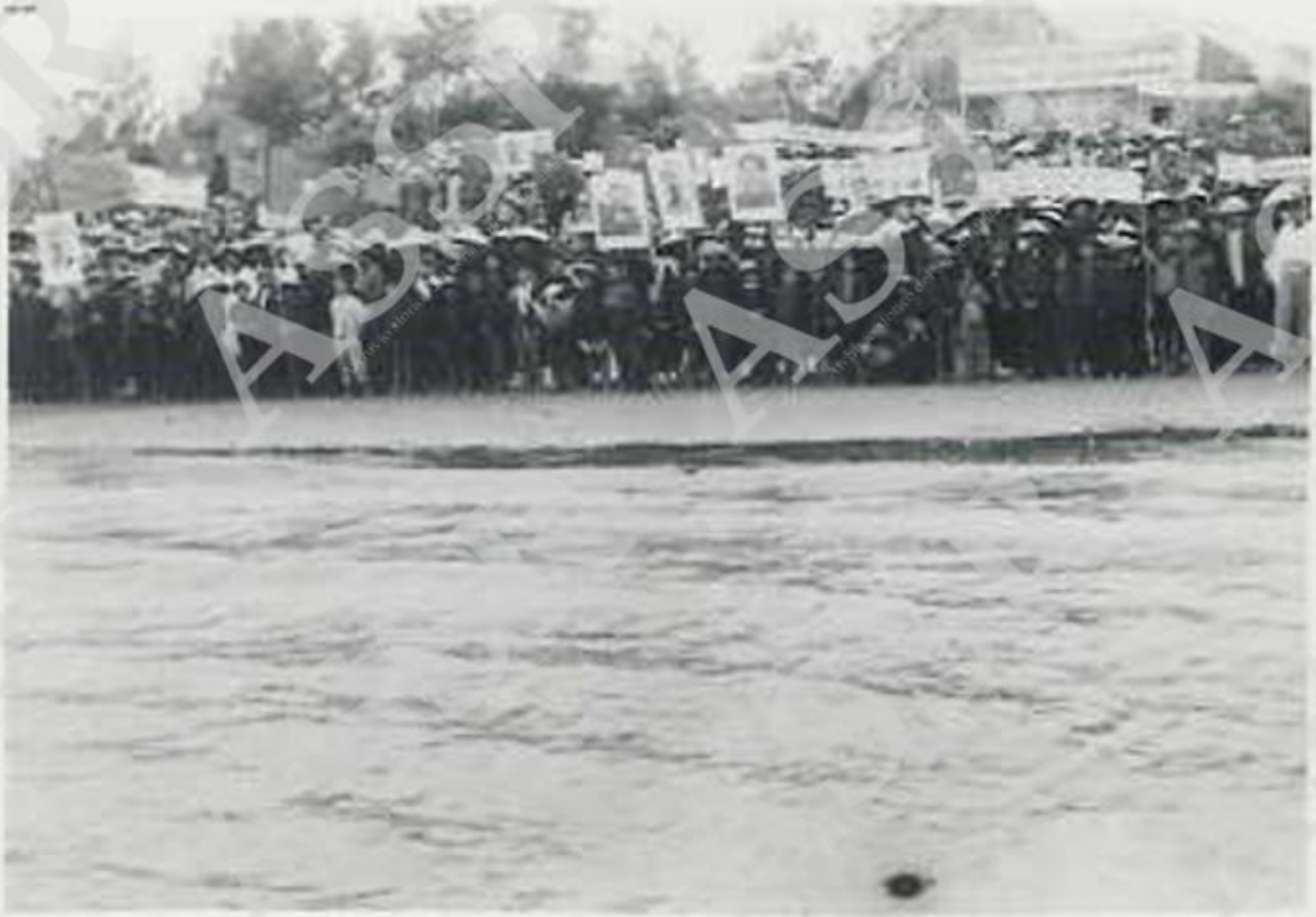








ASSR
Archivio storico del Senato della Repubblica







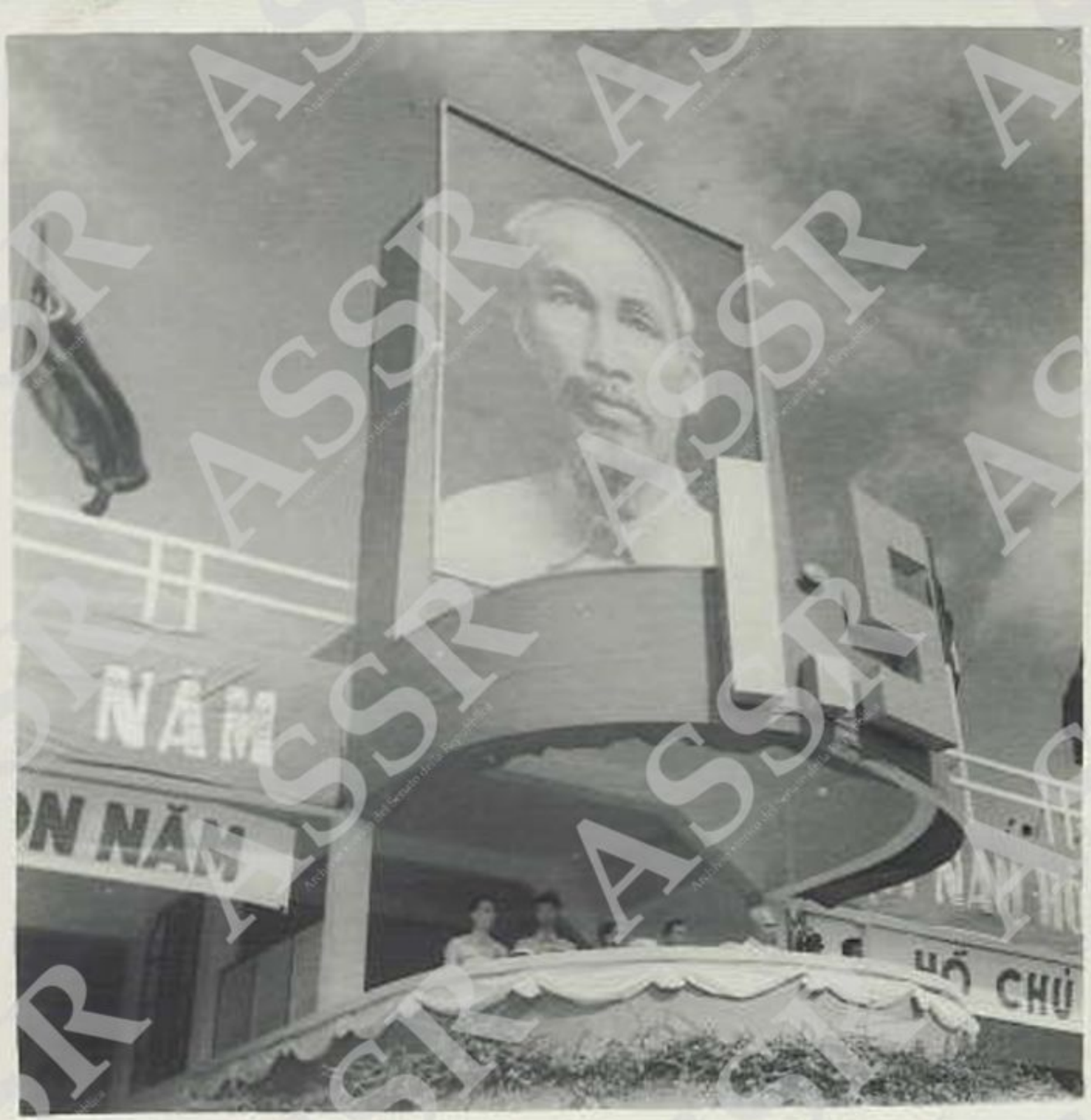





PHU VAO TIEP QUAN





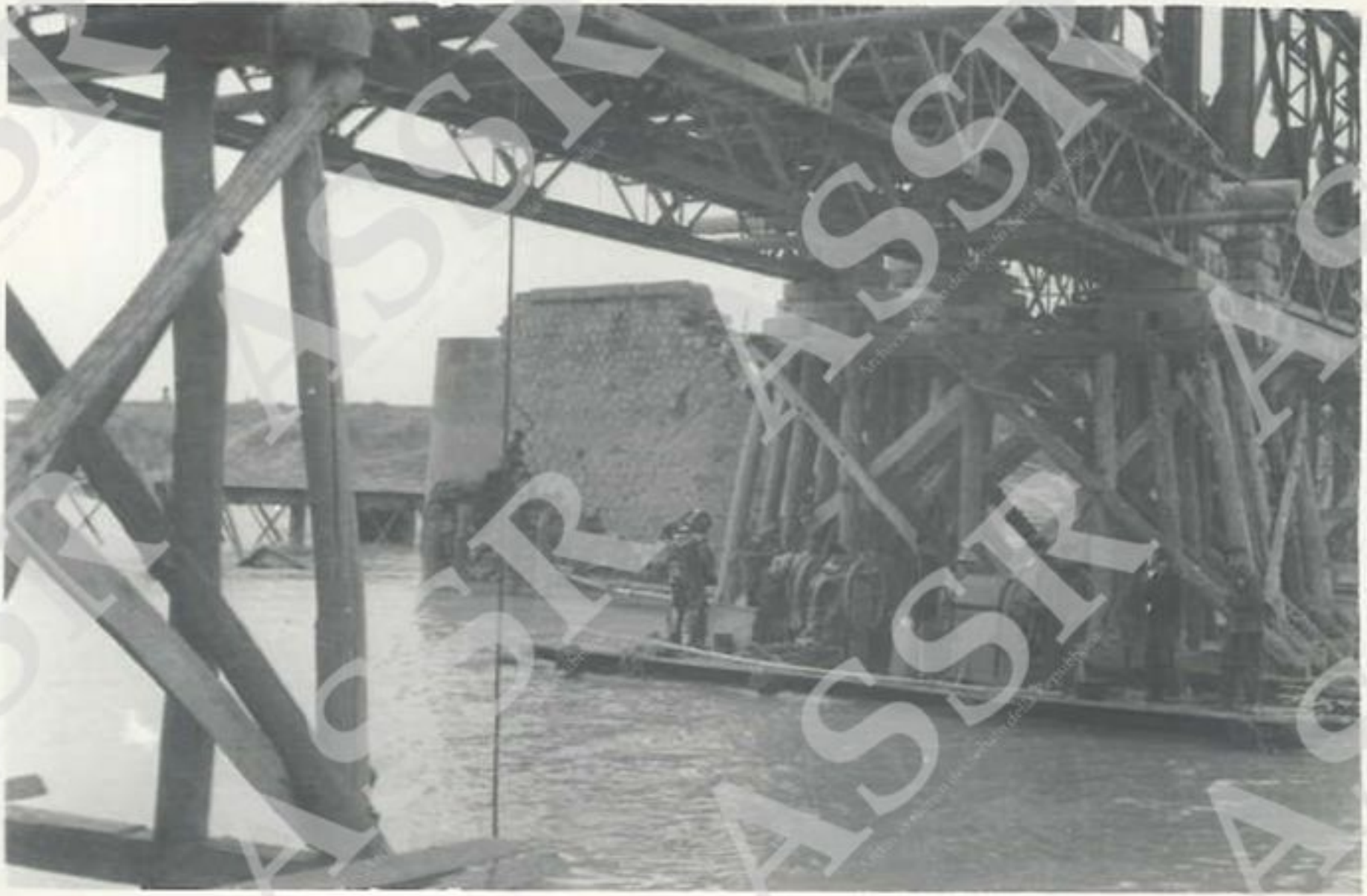

NĂM
ON NĂM
HỒ CHỦ


1.5
1.5










LỄ KHÁNH THÀNH
SẮT HÀ NỘI MỤC NAM QUAN















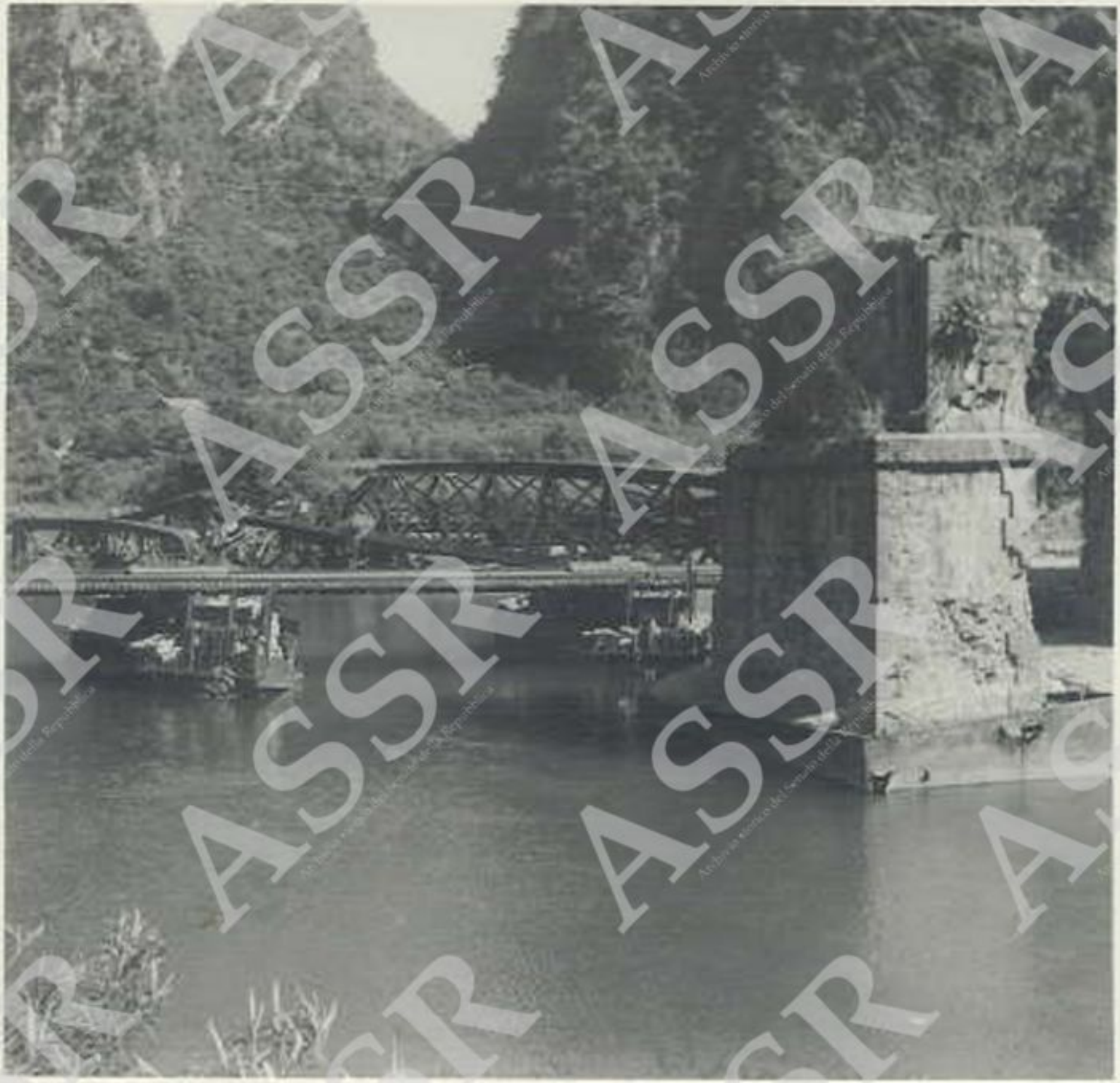




















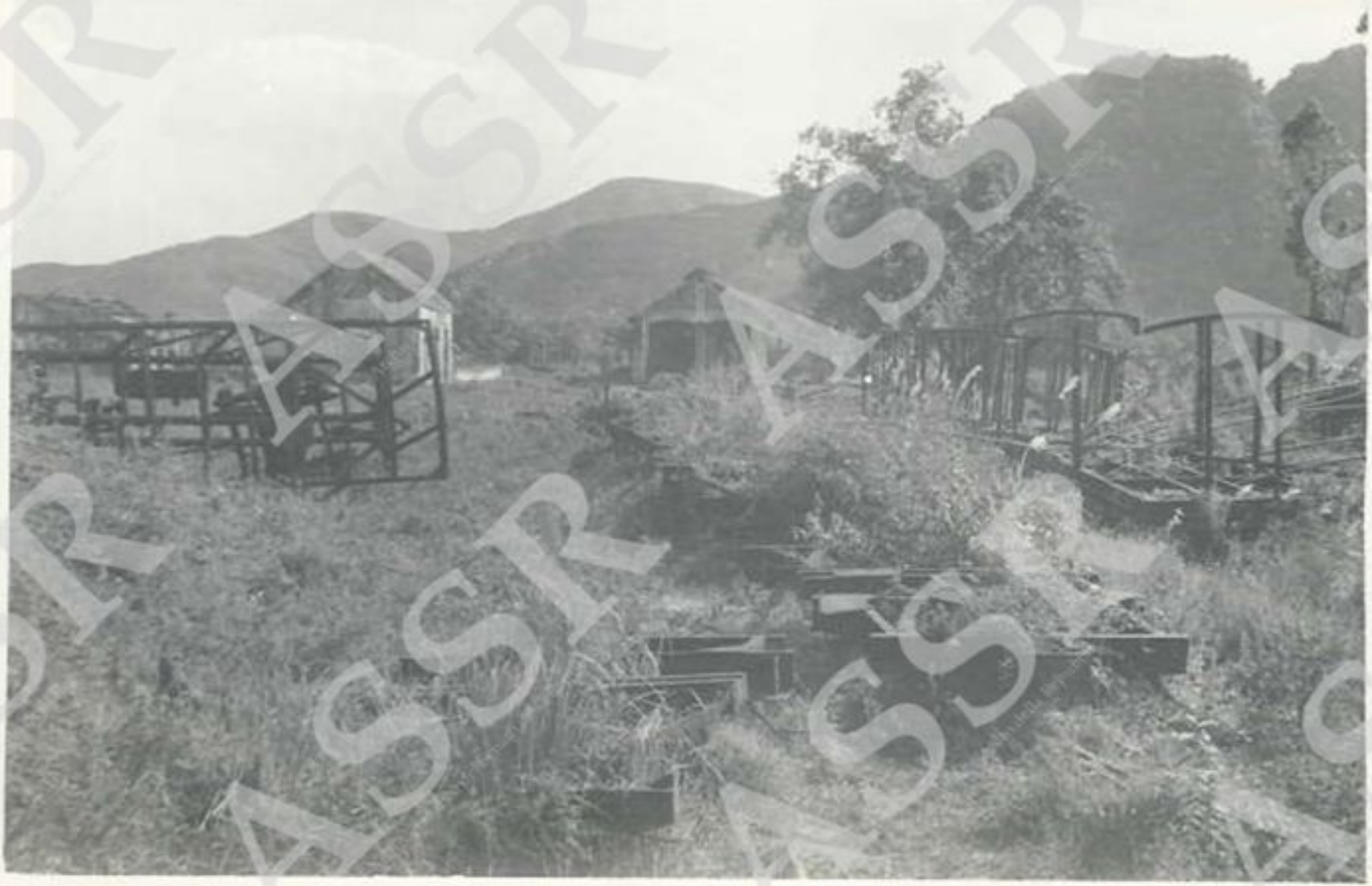

NHÀ
DO
TINH THAN
MUON



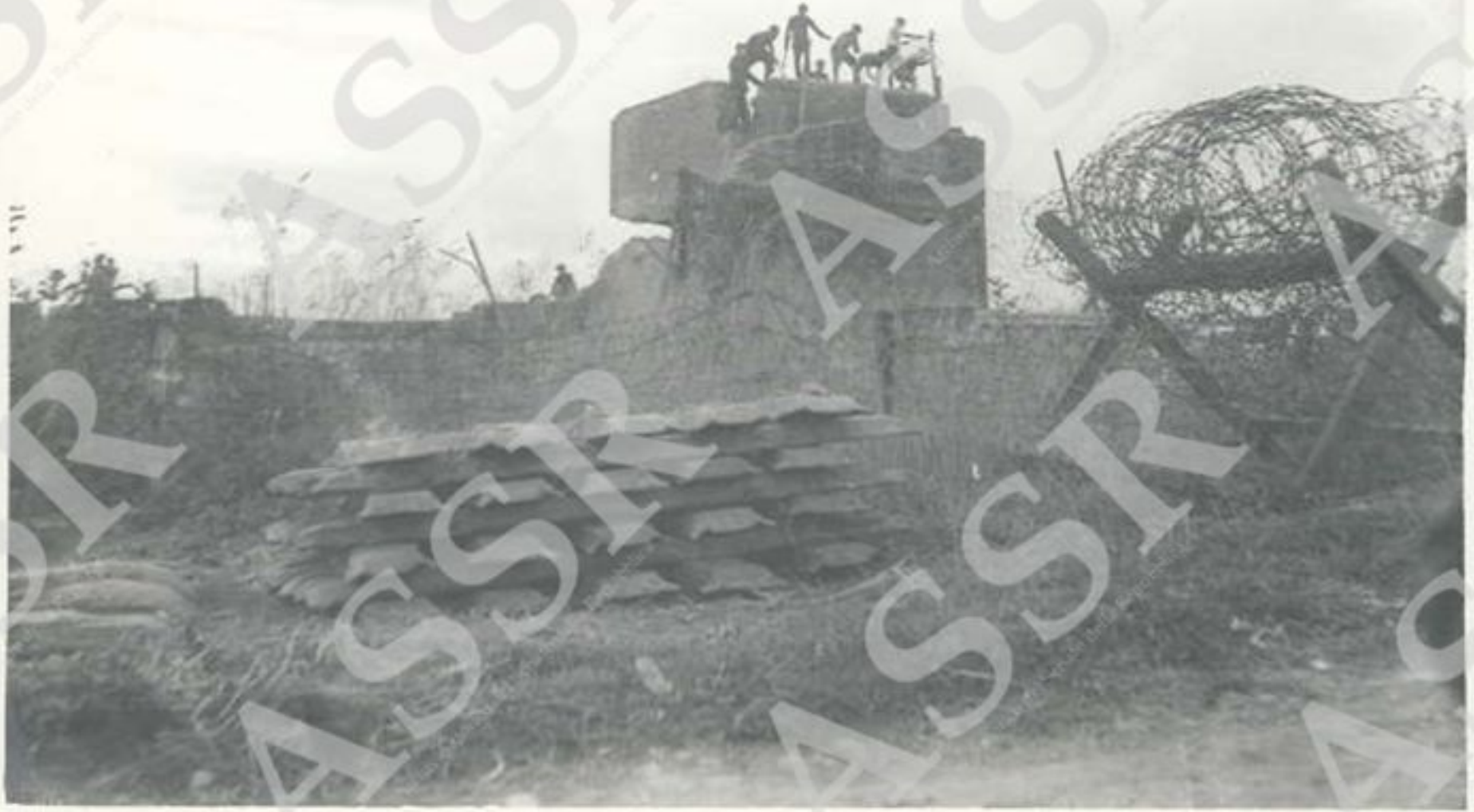
















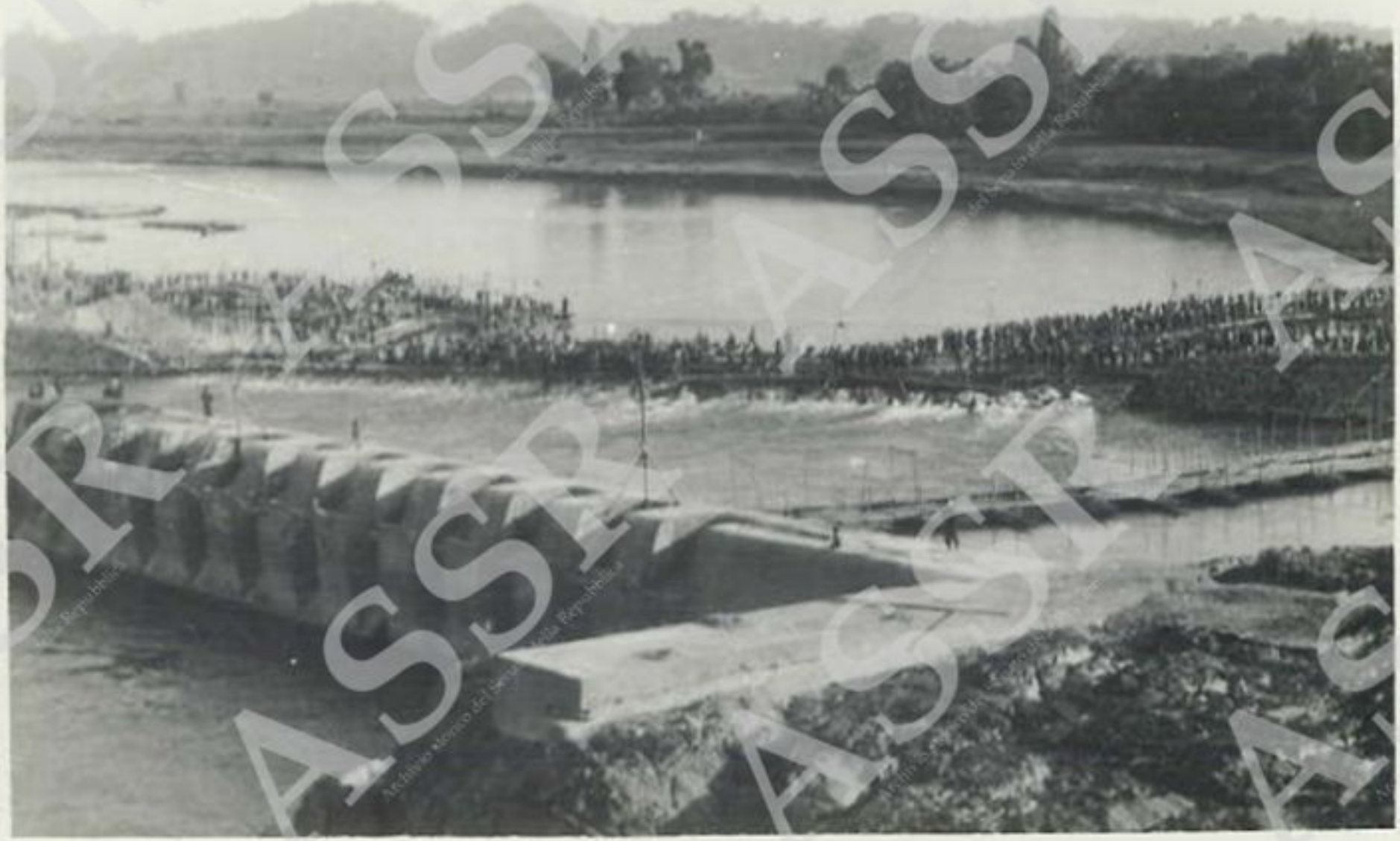

HỒ CHỦ TỊCH
MUÔN NĂM

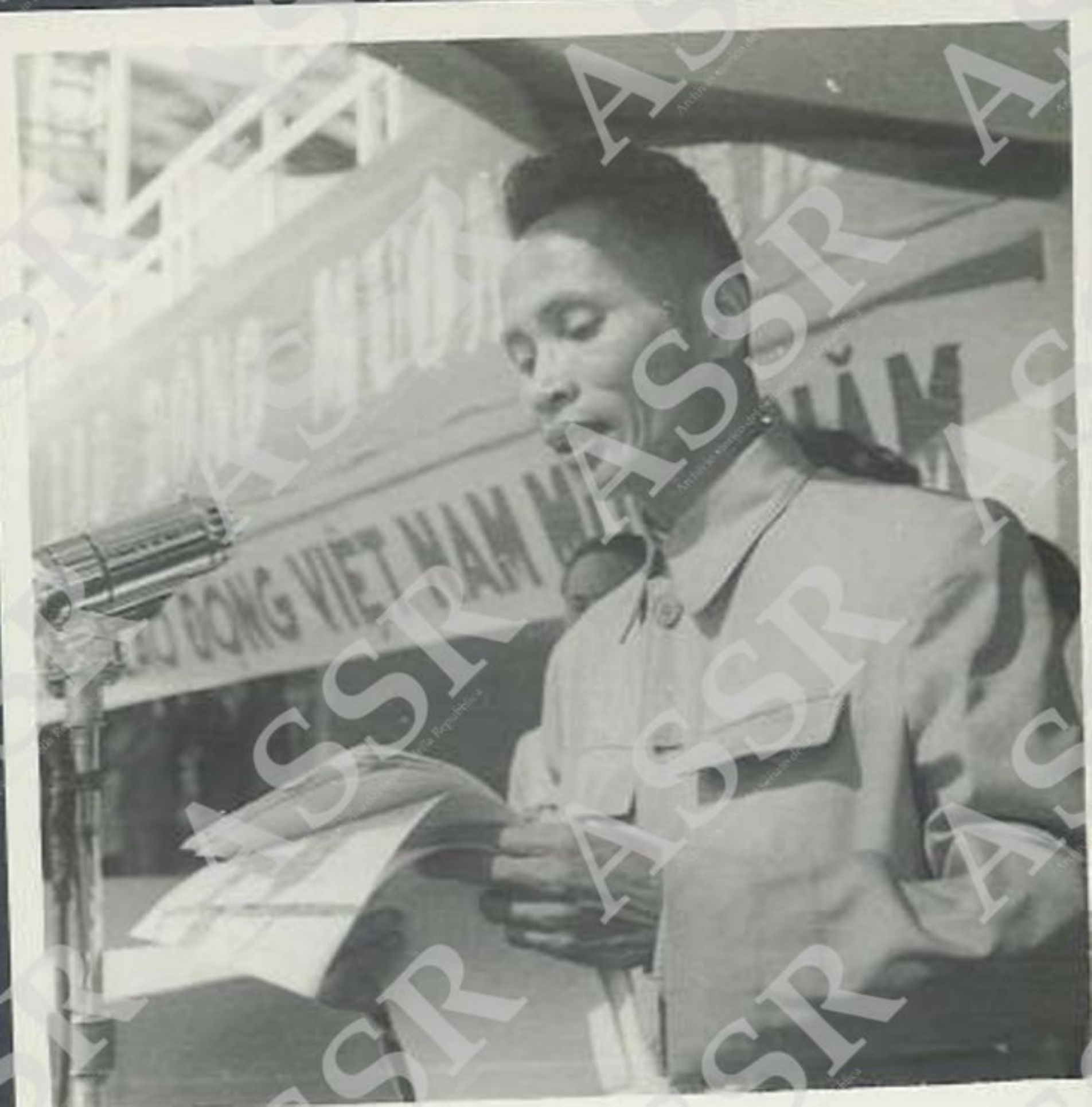






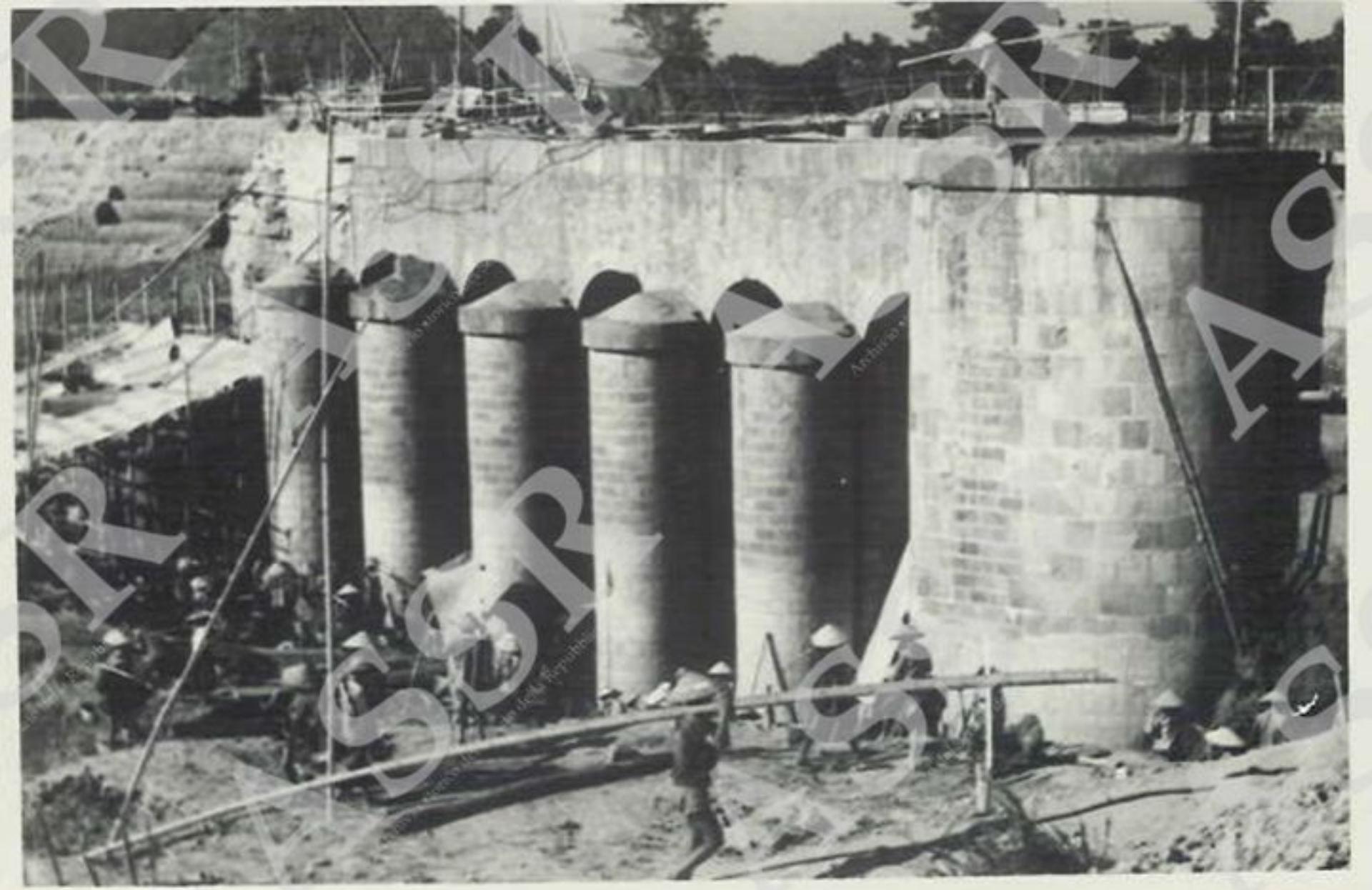





VIET NAM





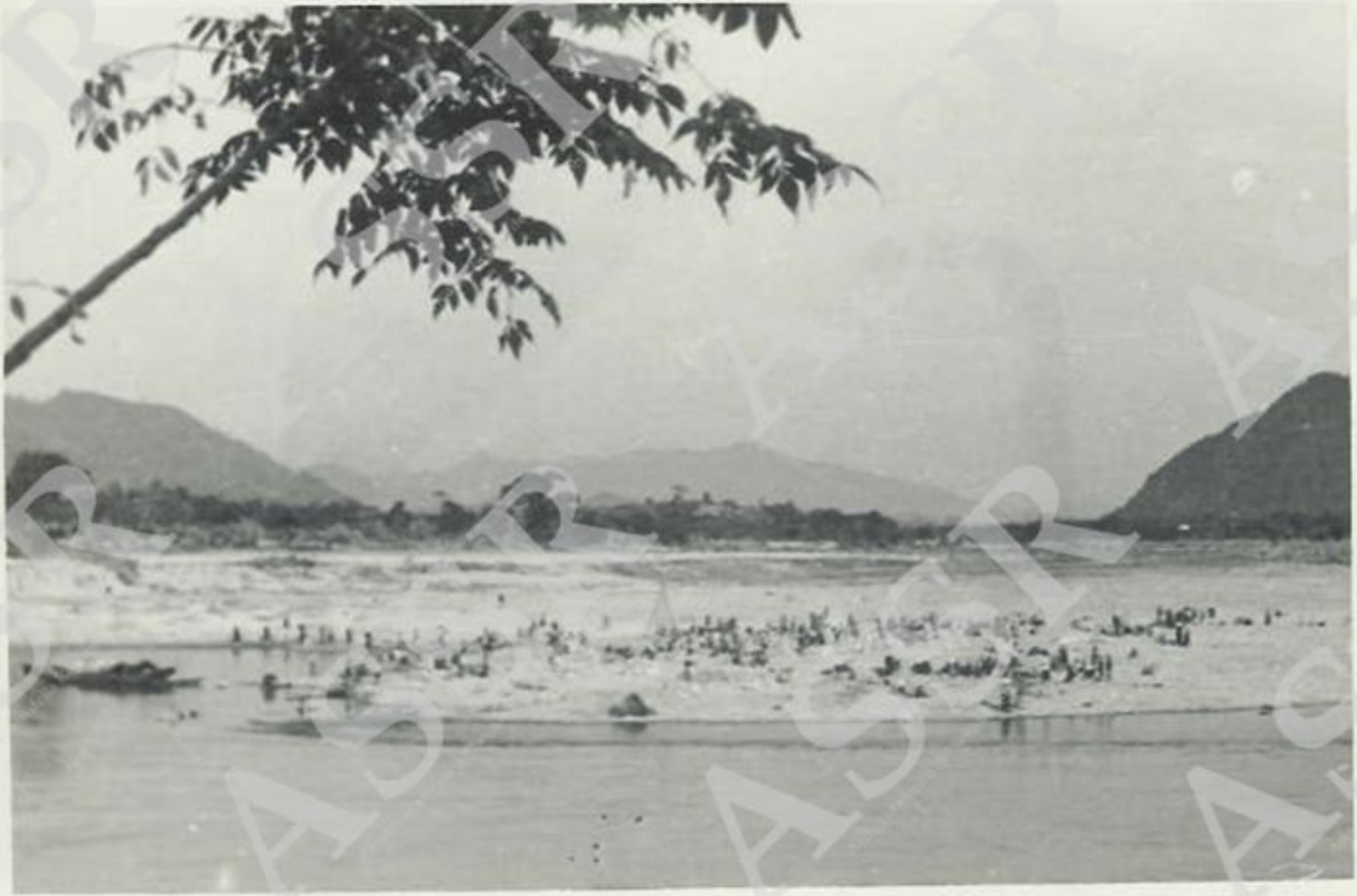




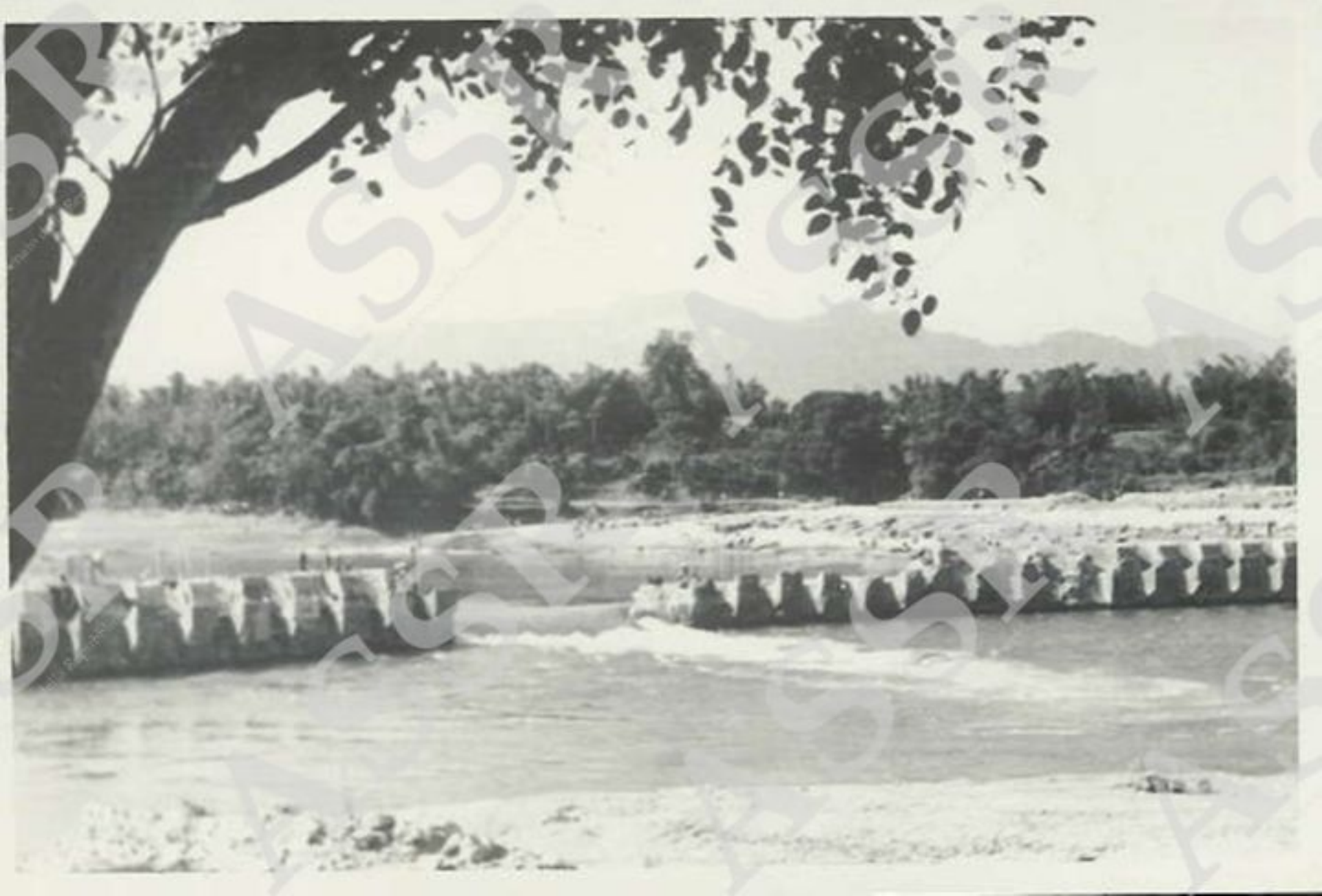




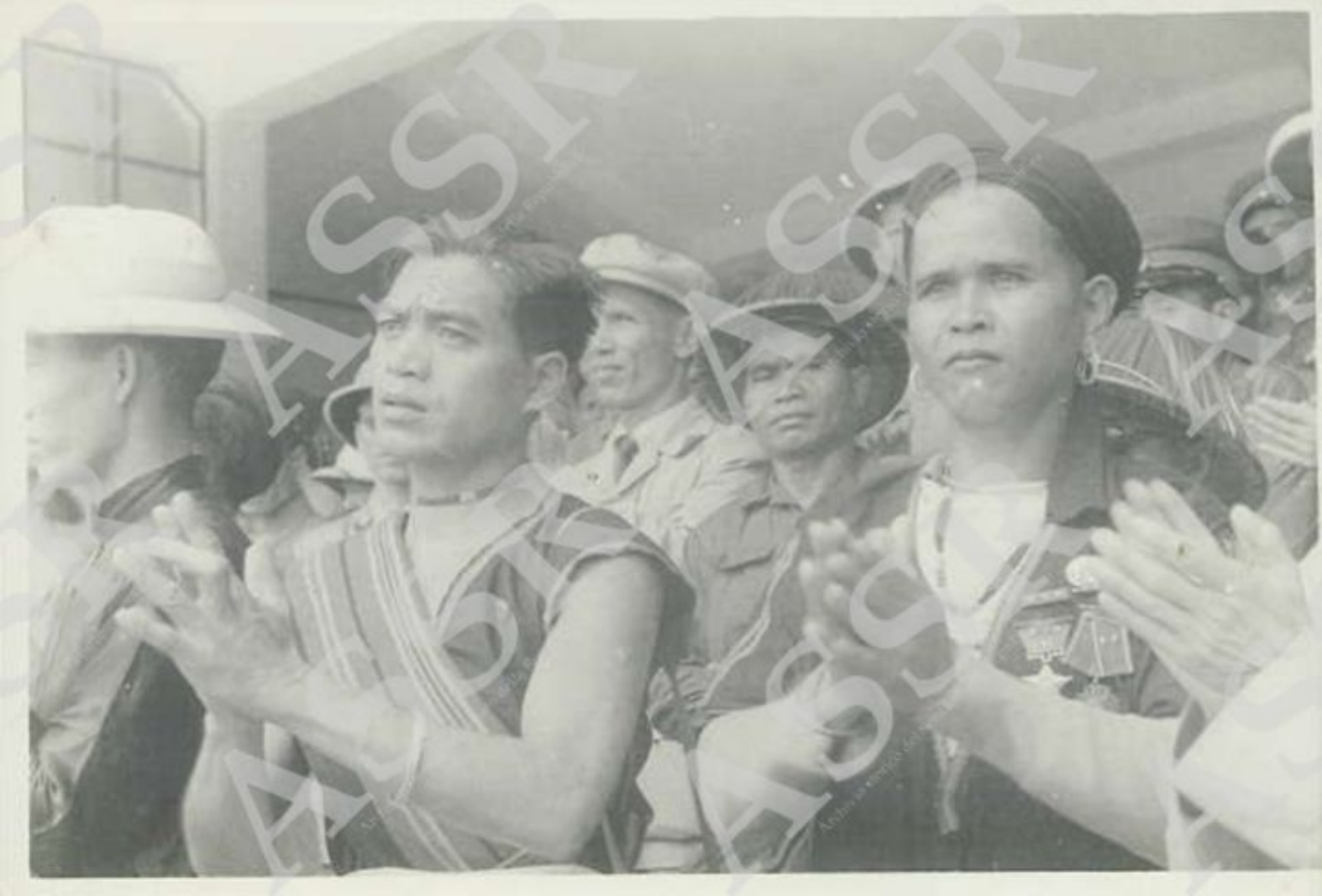

CHỦ TỊCH MUỐN NAM
TIỂU THƯƠNG HÀNG

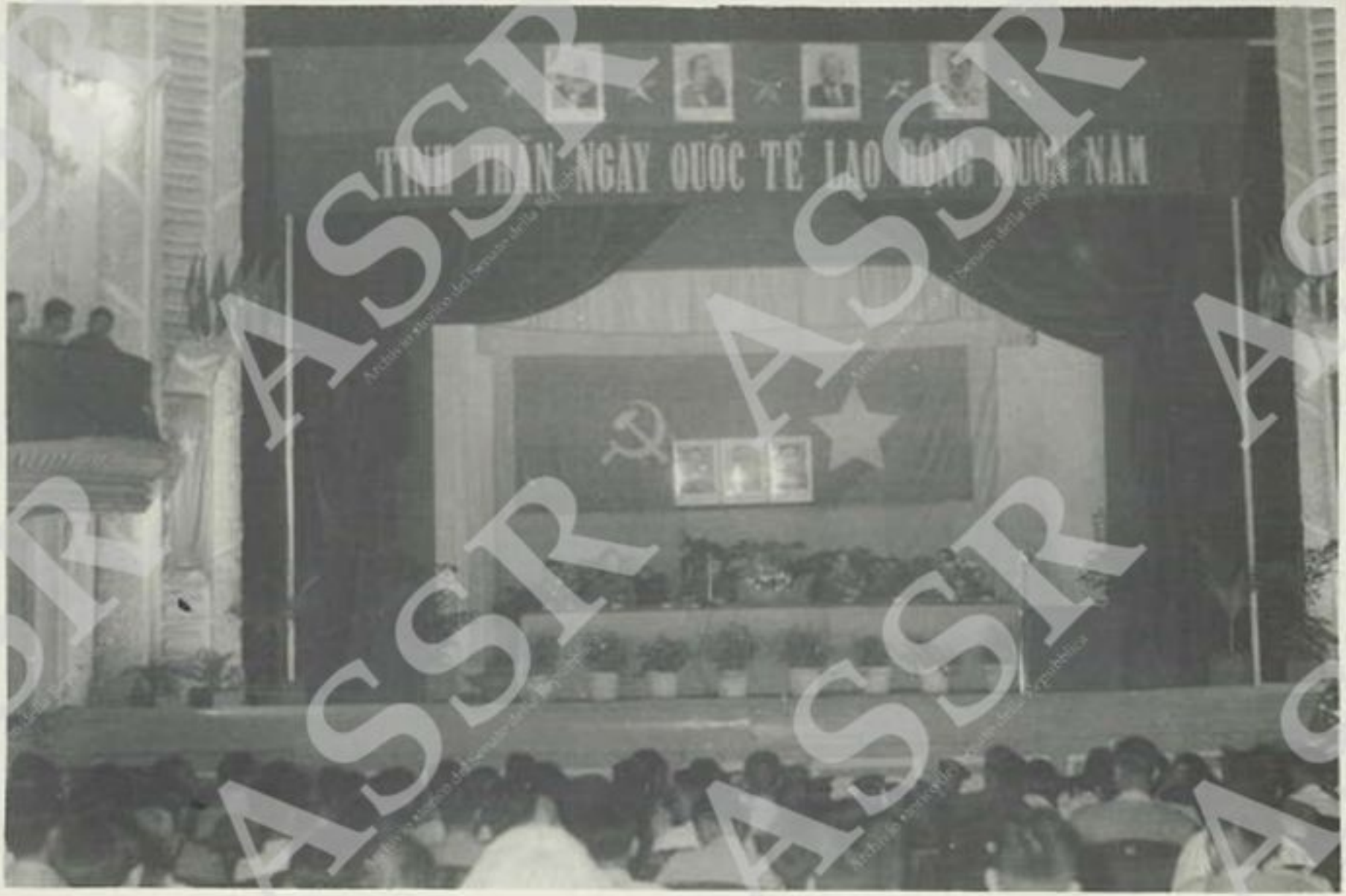


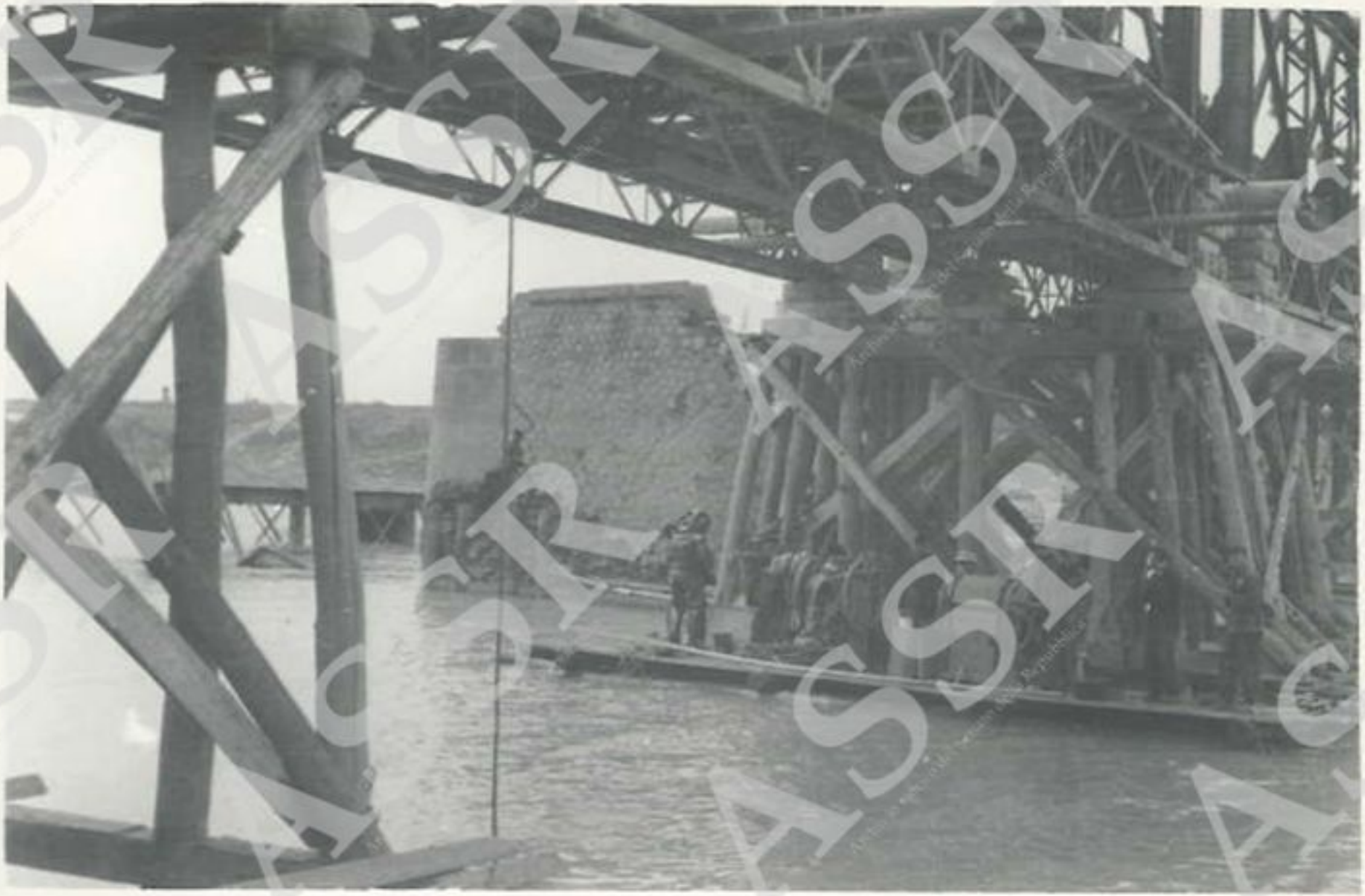









TINH THẦN NGÀY QUỐC TẾ LAO ĐỘNG NƯỚC NAM



LUẬT
CẢI CÁCH RUỘNG ĐẤT

DO QUỐC HỘI NƯỚC VIỆT-NAM
DÂN CHỦ CỘNG HÒA THÔNG QUA
TRONG KHÓA HỌP LẦN THỨ III
NGÀY 4 THÁNG 12 NĂM 1953.

NHA TUYÊN TRUYỀN VÀ VĂN NGHỆ
XUẤT BẢN

CHỦ TỊCH PHỦ
Số 197 — SL

VIỆT-NAM DÂN CHỦ CỘNG HÒA
ĐỘC LẬP TỰ DO HẠNH PHÚC

Ngày 19 tháng 12 năm 1953

CHỦ TỊCH
NƯỚC VIỆT-NAM DÂN CHỦ CỘNG HÒA

RA SẮC LỆNH :

Điều 1. -- Nay ban bố :

« LUẬT CẢI CÁCH RUỘNG ĐẤT »

do Quốc Hội nước Việt-nam Dân chủ Cộng hòa thông qua trong khóa họp lần thứ III ngày 4 tháng 12 năm 1953.

Điều 2. — Chính phủ nước Việt-nam Dân chủ Cộng hòa chiếu sắc lệnh thi hành.

CHỦ TỊCH
NƯỚC VIỆT-NAM DÂN CHỦ CỘNG HÒA

Ký : **HỒ-CHÍ-MINH**

KT. THỦ TƯỚNG CHÍNH PHỦ
NƯỚC VIỆT-NAM DÂN CHỦ CỘNG HÒA
PHÓ THỦ TƯỚNG

Ký : **PHẠM-VĂN-ĐỒNG.**

LUẬT CẢI CÁCH RUỘNG ĐẤT

do Quốc Hội nước Việt-nam Dân chủ Cộng hòa
thông qua trong khóa họp lần thứ III
ngày 4 tháng 12 năm 1953.

CHƯƠNG I

MỤC ĐÍCH VÀ Ý NGHĨA CẢI CÁCH RUỘNG ĐẤT.

Điều 1. — Mục đích và ý nghĩa cải cách ruộng đất là :

Thủ tiêu quyền chiếm hữu ruộng đất của thực dân Pháp và của đế quốc xâm lược khác ở Việt-nam, xóa bỏ chế độ phong kiến chiếm hữu ruộng đất của giai cấp địa chủ,

Để thực hiện chế độ sở hữu ruộng đất của nông dân,

Để giải phóng sức sản xuất ở nông thôn, đẩy mạnh sản xuất nông nghiệp và mở đường cho công thương nghiệp phát triển,

Để cải thiện đời sống của nông dân, bồi dưỡng lực lượng của nhân dân, lực lượng của kháng chiến,

Để đẩy mạnh kháng chiến, hoàn thành giải phóng dân tộc, củng cố chế độ dân chủ nhân dân, phát triển công cuộc kiến quốc.

CHƯƠNG II

TỊCH THU, TRƯNG THU, TRƯNG MUA RUỘNG ĐẤT.

MỤC 1

Đối với ruộng đất và tài sản của thực dân Pháp và của đế quốc xâm lược khác; của địa chủ Việt gian, phản động, cường hào gian ác.

Điều 2. — Tịch thu toàn bộ ruộng đất và tài sản của thực dân Pháp và của đế quốc xâm lược khác.

Điều 3. — Đối với địa chủ Việt gian, phản động, cường hào gian ác, tùi tùy tội nặng nhẹ mà tịch thu toàn bộ hoặc một phần ruộng

đất, trâu bò, nông cụ, lương thực thừa, nhà cửa thừa và tài sản khác.

Phần không tịch thu thì trưng thu.

MỤC 2

Đối với ruộng đất và tài sản của nhân sĩ dân chủ, địa chủ kháng chiến, địa chủ thường.

Điều 4. — Đối với nhân sĩ dân chủ, địa chủ kháng chiến, địa chủ thường, thì:

Trưng mua toàn bộ ruộng đất hiện có cùng trâu bò và nông cụ.

Không dụng đến tài sản khác.

Giá trưng mua ruộng đất là giá sản lượng trung bình hàng năm của ruộng đất trưng mua.

Giá trưng mua trâu bò, nông cụ là giá thị trường ở địa phương.

Giá trưng mua được trả bằng một loại công phiếu riêng.

Công phiếu ấy được trả lãi 1,5 phần trăm mỗi năm.

Sau thời hạn mười năm sẽ hoàn vốn.

MỤC 3

Đối với ruộng đất của địa chủ đã phân tán.

Điều 5. — Từ ngày ban hành sắc lệnh giảm tô (14 tháng 7 năm 1949) đến ngày ban hành sắc lệnh phát động quần chúng triệt để giảm tô (12 tháng 4 năm 1953), việc phân tán ruộng đất của địa chủ với mục đích trốn tránh sắc lệnh giảm tô và sắc lệnh thuế nông nghiệp, là không chính đáng.

Đối với ruộng đất của địa chủ đã phân tán trong trường hợp kể trên, thì xử trí như sau :

1) Ruộng đất đã phân tán vào tay địa chủ thì tịch thu, trưng thu hoặc trưng mua tùy trường hợp, như đã quy định ở điều 3 và điều 4.

Giá trưng mua ruộng đất phân tán nói trên là nguyên giá lúc mua.

Giá trưng mua đó được trả cho địa chủ đã mua ruộng đất phân tán bằng công phiếu.

2) Ruộng đất đã phân tán vào tay phú nông thì trưng mua theo nguyên giá lúc mua.

Giá trưng mua sẽ trả dần trong thời hạn không quá năm năm, bằng tiền hay hiện vật.

3) Ruộng đất đã phân tán vào tay trung nông thì coi đó là việc trong nội bộ nông dân lao động, dùng lối thuyết phục mà dân xếp một cách thỏa thuận, để trung nông tự động nhường lại cho nông dân không có ruộng đất hoặc thiếu ruộng đất.

Khi trung nông nhường lại, thì phải đảm bảo cho họ còn số diện tích không dưới mức bình quân chiếm hữu hiện nay của trung nông trong xã.

Trung nông nhường ruộng đất được Chính phủ đền bù bằng tiền hay hiện vật theo nguyên giá lúc mua.

4) Ruộng đất đã phân tán vào tay bần cố nông thì không dụng đến.

5) Ruộng đất đã phân tán vào tay tư sản dân tộc thì trưng mua theo nguyên giá lúc mua.

Giá trưng mua sẽ trả dần trong thời hạn không quá năm năm, bằng tiền hay hiện vật.

6) Ruộng đất đã phân tán vào tay các tầng lớp tiểu tư sản, thì thuyết phục họ tự động nhường lại cho nông dân không có ruộng đất hoặc thiếu ruộng đất.

Nếu họ không đủ sống với nghề chính, thì phải để lại cho họ một phần ruộng đất để bù cho họ đủ sống.

Người nhường ruộng đất được Chính phủ đền bù bằng tiền hay hiện vật theo nguyên giá lúc mua.

Điều 6. — Từ ngày ban hành sắc lệnh phát động quần chúng triệt để giảm tô (12 tháng 4 năm 1953), những việc phân tán ruộng đất trái phép của địa chủ đều không được thừa nhận.

Ruộng đất địa chủ phân tán trái phép bị tịch thu.

Địa chủ trái phép phải bồi thường thiệt hại cho người đã nhận ruộng đất phân tán đó.

*

Điều 7. — Nay xóa bỏ nợ mà nông dân lao động và các tầng lớp nghèo ở nông thôn đã vay của địa chủ.

Điều 8. — Nay xóa bỏ độc quyền mặt biển và khúc sông.

MỤC 4

Đối với ruộng đất công và nửa công nửa tư về ruộng đất của tôn giáo.

Điều 9. — Trưng thu:

— Công điền, công thổ;

— Ruộng phe, ruộng giáp, ruộng xóm; ruộng tư văn, tư vũ, lộc điền; ruộng hậu, ruộng họ, ruộng môn sinh, v.v...

— Ruộng đất của các đoàn thể.

Điều 10. — Ruộng đất của tôn giáo (Nhà Chung, nhà chùa, thánh thất, tu viện, v.v...) thì trưng thu và trưng mua.

Trường hợp có mua chính đáng thì trưng mua.

MỤC 5

Đối với các loại ruộng đất và tài sản khác.

Ruộng đất và tài sản của địa chủ kiêm nhà công thương nghiệp và của nhà công thương nghiệp kiêm địa chủ.

Điều 11. — Để khuyến khích sản xuất và phát triển kinh tế quốc dân, công thương nghiệp được bảo hộ.

Không dụng đến công thương nghiệp của địa chủ.

Không dụng đến đất đai trực tiếp dùng vào việc kinh doanh công thương nghiệp.

Những ruộng đất khác của địa chủ kiêm nhà công thương nghiệp và của nhà công thương nghiệp kiêm địa chủ thì trưng mua.

Ruộng đất và tài sản của những người có ít ruộng đất phát canh hoặc thuê người làm.

Điều 12. — Những người có ít ruộng đất, nhưng vì tham gia công tác kháng chiến, vì thiếu sức lao động, vì bận làm nghề khác mà phải phát canh hoặc thuê người làm, thì không coi là địa chủ.

Không dụng đến ruộng đất và tài sản của họ.

Ruộng đất và tài sản của phú nông.

Điều 13. — Kinh tế phú nông được bảo tồn.

Không dụng đến ruộng đất, trâu bò, nông cụ và tài sản khác của phú nông.

Ruộng đất và tài sản của trung nông.

Điều 14. — Bảo hộ ruộng đất, trâu bò, nông cụ và tài sản khác của trung nông.

Trung nông thiếu ruộng đất được chia thêm ruộng đất.

MỤC 6

Đối với ruộng đất vắng chủ và ruộng đất bỏ hoang.

Ruộng đất vắng chủ.

Điều 15. — Trưng thu ruộng đất của địa chủ không rõ tông tích.

Điều 16. — Đối với ruộng đất của địa chủ vắng mặt vì tham gia công tác kháng chiến và của địa chủ tản cư ở vùng tự do mà không phải là Việt gian, phản động, cường hào gian ác, thì trưng mua.

Điều 17. — Đối với ruộng đất ở vùng tự do của địa chủ hiện nay ở vùng tạm bị chiếm, thì tùy thái độ chính trị của từng người mà tịch thu, trưng thu hoặc trưng mua.

Nếu là Việt gian, phản động, cường hào gian ác, thì xử trí như đã quy định ở điều 3.

Nếu không phải là Việt gian, phản động, cường hào gian ác, thì trưng mua, như đã quy định ở điều 4.

Ruộng đất bỏ hoang.

Điều 18. — Trưng thu ruộng đất của địa chủ bỏ hoang bất cứ vì lý do gì.

Ruộng đất không phải của địa chủ mà bỏ hoang quá hai năm không có lý do chính đáng thì trưng thu.

MỤC 7

Đối với ruộng đất và tài sản của ngoại kiều.

Điều 19. — Về nguyên tắc, ngoại kiều không có quyền chiếm hữu ruộng đất ở Việt-nam.

Ngoại kiều được phép sử dụng ruộng đất ở Việt-nam.

Ngoại kiều nông dân từ trước đến nay sống ở nông thôn về nghề cày cấy, trồng trọt, nếu làm mọi bổn phận như người Việt-nam thì được quyền sở hữu ruộng đất.

Điều 20. — Đối với địa chủ ngoại kiều hợp tác với địch hoặc là phản động, cường hào gian ác, thì tịch thu toàn bộ hoặc một phần ruộng đất và tài sản, tùy tội nặng nhẹ.

Phần không tịch thu thì trưng thu.

Đối với địa chủ ngoại kiều không hợp tác với địch, không phải là phản động, cường hào gian ác, thì trưng mua toàn bộ ruộng đất, trâu bò và nông cụ.

CHƯƠNG III

CÁCH CHIA RUỘNG ĐẤT.

MỤC 1

Ruộng đất, tài sản chia, và ruộng đất, tài sản không chia.

Điều 21. — Trừ trường hợp quy định ở điều 22, những thứ tịch thu, trưng thu, trưng mua đều chia cho nông dân :

1) Ruộng đất, trâu bò, nông cụ và tài sản khác.

2) Đồi, vườn trồng cây ăn quả, trồng chè, chàu, cọ, sơn, dó, v.v...

Gặp trường hợp chia mà có hại cho sản xuất thì không chia.

Nếu không chia, thì do chính quyền quản lý, hoặc chính quyền giao cho chủ cũ quản lý.

Điều 22. — Những thứ không chia:

1) Ruộng đất trồng trọt bằng máy móc; đồn điền trồng cà phê, cao su hoặc trồng cây công nghiệp khác; vườn trồng cây ăn quả bằng kỹ thuật tiến bộ; đồn điền thí nghiệm, bãi phơi lao ở bờ biển, v. v...

2) Rừng núi lớn, hầm mỏ; hồ lớn, sông ngòi, công trình thủy lợi, đê điều; đất ở ven đường xe lửa, đường sá, đất thuộc các đô thị, thị trấn, đất dùng vào các công trình lợi ích chung, v.v...

3) Cảnh vật có tiếng trong lịch sử, hoặc có giá trị về văn hóa, lâu đài, đền, miếu; sách vở, tài liệu chính trị và văn hóa, v. v..., nghĩa địa và lăng tẩm, v.v...

Đất đai, nhà cửa và tài sản kể trên là của nhà nước và của chung nhân dân, do chính quyền quản lý.

Điều 23. — Trong khi chia phải để lại ở mỗi xã một số ruộng đất để dùng vào những việc sau đây: đón thương binh về làng; dự phòng sau này chia cho những người ở xa về; làm trụ sở cho cơ quan, làm trường học, v.v...

Điều 24. — Ruộng đất do nông dân và các

tầng lớp nhân dân lao động khác khai phá từ Cách mạng Tháng Tám thuộc quyền sở hữu của những người đã có công khai phá.

Không được động đến ruộng đất đó.

MỤC 2

Người được chia.

Điều 25. — Những người sau đây được chia:

1) Nông dân không có ruộng đất hoặc thiếu ruộng đất: bần cố nông và trung nông thiếu ruộng đất.

Phú nông làm tá điền thiếu ruộng đất cũng được chia.

2) Đối với những tầng lớp nghèo ở nông thôn (người làm nghề thủ công, người làm hàng xay bằng xáo, người buôn thúng, bán mẹt, người làm nghề đánh cá, người làm nghề tự do, v.v...), nếu không đủ sống và có sức cày cấy, thì được chia một phần để bù thêm cho đủ sống.

3) Những người sau đây, nếu gia đình họ ở nông thôn và thuộc hạng được chia,

thì được chia một phần ngang với phần chia cho nông dân :

a) Liệt sĩ, quân nhân cách mạng, thương binh, bệnh binh.

b) Cán bộ chính quyền và đoàn thể; nhân viên phục vụ kháng chiến, công nhân các xí nghiệp quốc doanh.

4) Công nhân thất nghiệp, và gia đình họ ở nông thôn, nếu không có nghề khác để sống và có sức cày cấy, thì được chia.

5) Những người tản cư về nông thôn nếu không đủ sống, có sức cày cấy, yêu cầu được chia, và nông dân nơi họ tản cư đồng ý, thì cũng được chia.

Họ chỉ được phép sử dụng mà không có quyền sở hữu ruộng đất được chia.

6) Nhà Chung, nhà chùa, từ đường họ, và các cơ quan tôn giáo khác, được để lại một phần ruộng đất để dùng vào việc thờ cúng.

Phần ruộng đất ấy do nhân dân địa phương bình nghị và Ủy ban Kháng chiến Hành chính tỉnh xét định.

Trường hợp đặc biệt quan trọng do cấp trên quyết định.

Những người làm nghề tôn giáo, nếu không đủ sống, có sức cày cấy và yêu cầu, thì được chia một phần ruộng đất ở nơi họ hoạt động, hoặc ở quê quán họ.

7) Nhân sĩ dân chủ, địa chủ kháng chiến, địa chủ thường, và gia đình của họ, được chia một phần xấp xỉ với phần chia cho nông dân.

Nhân sĩ dân chủ, địa chủ kháng chiến được chiếu cố một cách thích đáng.

8) Việt gian, phản động, cường hào gian ác bị xử phạt trên năm năm tù thì không được chia; từ năm năm tù trở xuống thì được chia.

Gia đình họ vẫn được chia.

9) Gia đình ngụy binh ở nông thôn thuộc hạng được chia, thì cũng được chia.

Ngụy binh cũng được chia một phần ruộng đất. Nhưng khi họ chưa bỏ hàng ngũ ngụy quân trở về với Tổ quốc, thì ruộng đất ấy do Ủy ban Kháng chiến Hành chính hay Nông Hội xã tạm giữ.

10) Ngoại kiều và gia đình họ, nếu không có nghề đủ sống, có sức cày cấy, và yêu cầu, thì được chia một phần ruộng đất.

MỤC 3

Nguyên tắc chia.

Điều 26. — Nguyên tắc chia là:

— Thiếu nhiều chia nhiều, thiếu ít chia ít, không thiếu không chia;

— Chia trên cơ sở nguyên cảnh, rút nhiều bù ít, rút tốt bù xấu, rút gần bù xa;

— Chia theo nhân khẩu chứ không theo sức lao động;

— Lấy số diện tích bình quân và số sản lượng bình quân ở địa phương làm tiêu chuẩn để chia;

— Chia theo đơn vị xã; song nếu xã ít người nhiều ruộng, thì có thể san sẻ một phần cho xã khác ít ruộng nhiều người, sau khi đã chia đủ cho nông dân trong xã.

Điều 27. — Trong khi chia ruộng đất, phải chiếu cố đến quyền lợi của tá điền trung nông.

Khi rút phần ruộng đất mà tá điền trung

nông đang cày cấy, thì phải để lại cho họ một phần; phần ruộng đất để lại cộng với số ruộng đất tự của họ phải nhiều hơn số bình quân được chia một ít và không quá số bình quân chiếm hữu của mỗi nhân khẩu trong xã.

Điều 28. — Liệt sĩ, quân nhân cách mạng, thương binh, bệnh binh được ưu đãi trong khi chia.

Gia đình của họ được chiếu cố.

Điều 29. — Đối với những nhà nông dân nghèo chỉ có một hai người mà có sức lao động, nếu xã có đủ ruộng đất thì có thể chia cho họ nhiều hơn phần của những người khác.

Điều 30. — Để khuyến khích tăng gia sản xuất, ruộng đất vỡ hoang chưa quá ba năm của nông dân không tính vào số ruộng đất của họ trong khi chia.

MỤC 4

Quyền của người được chia.

Điều 31. — Người được chia ruộng đất có quyền sở hữu ruộng đất đó, và không phải

trả cho địa chủ hay chính quyền bất cứ một khoản nào.

Chính quyền cấp giấy chứng nhận quyền sở hữu ấy cho người được chia. Mọi khế ước cũ đều hủy bỏ.

Người được chia có quyền chia gia tài, cầm, bán, cho, v.v... ruộng đất được chia.

CHƯƠNG IV

CƠ QUAN CHẤP HÀNH VÀ PHƯƠNG PHÁP THỰC HIỆN CẢI CÁCH RUỘNG ĐẤT.

Điều 32. — Trong thời gian cải cách ruộng đất, sẽ lập Ủy ban cải cách ruộng đất ở Trung ương, khu và tỉnh.

Dưới sự lãnh đạo của chính quyền, Ủy ban cải cách ruộng đất có nhiệm vụ thi hành luật cải cách ruộng đất, và lãnh đạo cụ thể cuộc phát động quần chúng thực hiện cải cách ruộng đất.

Điều 33. — Ở cấp xã, hội nghị đại biểu nông dân toàn xã, ban chấp hành Nông Hội

xã là những cơ quan hợp pháp chấp hành luật cải cách ruộng đất.

Điều 34. — Khi phân định thành phần giai cấp, phải theo đúng điều lệ phân định thành phần giai cấp ở nông thôn do Chính phủ quy định.

Thành phần giai cấp do hội nghị đại biểu nông dân bình nghị và quyết định. Người đương sự phải được dự hội nghị để tham gia bàn định.

Quyết định của xã về thành phần giai cấp phải do Ủy ban Kháng chiến Hành chính tỉnh duyệt y, hoặc do cơ quan được Ủy ban Kháng chiến Hành chính tỉnh ủy quyền, duyệt y.

Gặp trường hợp tranh chấp, thì phải đưa ra Tòa án Nhân dân Đặc biệt xét định.

Điều 35. — Nghiêm cấm mọi hành động chống lại hoặc phá hoại phong trào phát động quần chúng cải cách ruộng đất.

Từ lúc ban hành luật cải cách ruộng đất đến lúc tuyên bố kết thúc cuộc cải cách ruộng đất, tuyệt đối cấm địa chủ chuyển

dịch ruộng đất, trâu bò, nông cụ bằng bất cứ hình thức nào.

Kẻ phạm pháp do Tòa án Nhân dân Đặc biệt xét xử.

Điều 36. — Ở những nơi phát động quần chúng thực hiện cải cách ruộng đất, sẽ lập Tòa án Nhân dân Đặc biệt.

Tòa án Nhân dân Đặc biệt có nhiệm vụ:

1) Xét xử Việt gian, phản động, cường hào gian ác và những kẻ chống lại hoặc phá hoại cải cách ruộng đất;

2) Xét xử những vụ tranh chấp về ruộng đất và tài sản có liên quan đến cải cách ruộng đất;

3) Xét xử những vụ tranh chấp về phân định thành phần giai cấp.

Đối với kẻ phạm pháp thì xét xử theo pháp luật.

Nghiêm cấm bắt bớ và giết chóc trái phép, đánh đập, tra tấn hoặc dùng tuội thử nhục hình khác.

Điều lệ tổ chức Tòa án Nhân dân Đặc biệt do Chính phủ quy định.

CHƯƠNG V

ĐIỀU KHOẢN THI HÀNH.

Điều 37. — Luật cải cách ruộng đất này định cho toàn quốc.

Vùng tự do có đủ điều kiện thì thi hành trước. Các vùng khác chưa đủ điều kiện, thì thi hành sau.

Chính phủ sẽ định trong vùng tự do, nơi nào thi hành trước, nơi nào thi hành sau.

Đối với những vùng dân tộc thiểu số, tùy theo tình hình, Chính phủ sẽ có quy định riêng.

Điều 38. — Chủ tịch nước Việt-nam Dân chủ Cộng hòa ban bố luật cải cách ruộng đất.

Chính phủ quy định chi tiết và chịu trách nhiệm thi hành luật cải cách ruộng đất này.

———

TL.KT.

CHU THICH BO ANH KIEN THIET DUONG XE LUA HANOI-NUC NAMQUAN.

1- Thuc hien chien thuat tieu tho trong nhung ngay dau khangchien Quan va Dan ta da hoan toan pha huy duong xe lua Hanoi- Nuc Nam quan dai tren 150 cay so. Mot canh trong ga Dong dang : duong sat bi pha hoai, nha cua va ton xe bi pha hoai.

2- Van trong ean ga Dong dangnhung xuc ton ngon ngan, duong ray chon cuong dat lan chuong ng i vat.

3- Suot thai ky chien tranh, ga Lang son cung nhu cac ga khac cung cung la mot noi bi tan pha hoang vu.

4- Cau Dong mo cac trong gan 10 cay so nam guc o khe suoi.

5- Cau Chu lang thuong bi bon Ky pha huy trong thoi ky Nhat chiem dong. Ben kia cau la mot he thong lo cot ve boonker do quan do doi chiem dong. Hop dung nem de phon ngu cho Thi xe Baogiang.

7- Cac can bo ky thuat nghien cuu trong phong.

8- Di vao thuc te : cong tac phong duong.

9- Ngay 28 th ng 10-54 tai Cong truong Dai Pha hon 3000 dan cong hop viet-tranh thach mua thi dua truoc khi khoi cong.

10- Trong nhung cong truong khac, suot doc duong tat ca moi nguoi deu bieu duong long quyet tam va y chi sat da cua minh de tien hanh nhiem vu.

11- Nhung khuc duong truoc day vi chien tranh da bi pha sau ngang mat ruong ngay vi hoa binh, da duoc han gan lai.

12- Do that cao tay nuoc de day manh nhip thi dua.

13- Sang phang nhung cong su chien tranh cu con giac de tra lai duong di cho nhung con tau Hoa-binh.

14- Thieu may moc va thuoc no, nhung da co long yeu nuoc va truyen thong can lao.....nhan dan.....

15-dem het suc dap vun da, duc thung nui de lay da giai duong.

16- Da duoc cho bang thuyen dinh tu Son tay ve Quang yen va dang duoc chuyen tay nhau de do len o Phu lang thuong

17- Chua cau tien hanh song song voi chua duong, anh em cong nhan dang ra suc dung cau Phu lang thuong va cau Dap cau(ke ca 18 va 19).

20- Gom gop nhung vat lieu cu de tiet kiem cong quy da thanh mot phong trao quan chung. Nhung nguoi cong nhan Nam Ku cua xa Hon Hongf Kyf (Huyen Yenfuc) Tinh Vinhuc-yen cung hop ho gop phan vao phong trao chung.

21- Dong ta vet duong ray va bu loong cu chat o kep (Phu lang thuong) chi la mot trong nhung trua dong khac rai rat khap doc duong xe lua.

22- Dung Viet nam co nhieu go tot, nhung go cang tot thi ta vet la lam ta vet cang ngng, nguoi dan cong cong khieng ta vet cang phai co gang nhieu.

23- Anh [illegible] nien xung [illegible] hong tay v[illegible] Khoan, mieng van cuoi.
24- Nhung nguoi [illegible] Trung-quoc do Ano Chu Tich mua sung giup Viet nam o dau cung neu co tinh than lao dong cuong nhu.

25- Chi cua day duong ray.
26- Luong ray cat roi dau thi [illegible] dua day lai day [illegible] de tiep tuc lam duong sau.

27- Luc 8 thang 2-55 o cay so 36,400 ve phia Lam Lang sor, hai doan-cuong hat tu bien gioi xuong va tu Hanoi len de gap nhau.

28- Anh Cong nhan cuong nhu Trung-quoc.va Anh cong nhan cuong nhu Vietnam duoc tan hanh hat chao hu [illegible] noi lien hai doan duong sau.

29- Cuong xe cua Hanoi duc Kam quan da xong thuc, hai hat "ket doan la [illegible]" vang len de chao mung ket qua cua su cong tac [illegible] de gia nhung nguoi [illegible] Vietnam va nhung nguoi anh Trung-quoc sang giup nuc.

30- Hot [illegible] nhan cuong sau Vietnam va Trungquoc on ho hon [illegible]
31- Sang ngay 28-2-55 tai ga Yen-vien c[illegible]ch Hanoi 11 cay so, la khanh thanh da ca hanh trong [illegible]e. Cho Chu Tuong than yen Dong cac [illegible] nay mang no duong cho "Con cuong phon thinh"

32- Hot quan-hanh cua ngay le [illegible]thanh-thanh cuong sat o ga Yên-viê

ERRATA

PAGE	LIGNE	AU LIEU DE	LIRE
23	18	Aînsi le 29 Mars 1955 à Ba-lat ..	Ainsi le 22 Mars 1955 à Ba-lat...
Entre pages 32 et 33 sur cliché carte d'évacuation	17	Le Génénal de Division Cogny	Le Général de Division Cogny
38	27	L'évêque Avrin	Le Révérend Père Avril

ERRATA

PAGE	LIGNE	AU LIEU DE	LIRE
23	18	Ainsi le 29 Mars 1955 à Ba-lat ..	Ainsi le 22 Mars 1955 à Ba-lat...
Entre pages 32 et 33 sur cliché carte d'évacuation	17	Le Génénal de Division Cogny	Le Général de Division Cogny
38	27	L'évêque Avrin	Le Révérend Père Avril

ERRATA

PAGE	LIGNE	AU LIEU DE	LIRE
23	18	Ainsi le 29 Mars 1955 à Ba-lat ..	Ainsi le 22 Mars 1955 à Ba-lat...
Entre pages 32 et 33 sur cliché carte d'évacuation	17	Le Génénal de Division Cogny	Le Général de Division Cogny
38	27	L'évêque Avrin	Le Révérend Père Avril

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE DES « RÉFUGIÉS » AU VIETNAM

HANOI
ÉDITIONS EN LANGUES ÉTRANGÈRES
1955

ASSR

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE DES « RÉFUGIÉS » AU VIETNAM

HANOI
ÉDITIONS EN LANGUES ÉTRANGÈRES
1955

AVANT-PROPOS

DEPUIS un certain temps, plusieurs journaux et postes de radio-diffusion dans des pays occidentaux ont fait la propagande autour de l'exode d'un certain nombre de Vietnamiens du Nord au Sud Vietnam. Le but de cette propagande est de calomnier le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam; elle vise à faire croire que notre Gouvernement aurait violé l'Accord d'armistice, qu'il aurait supprimé la liberté de déplacement et qu'enfin notre régime républicain démocratique n'aurait pas reçu l'approbation du peuple.

Les documents réunis dans le présent opuscule rétabliront la vérité dans cette affaire. Ils jetteront la lumière sur le plan d'évacuation ourdi par la partie adverse, les buts poursuivis et les moyens machiavéliques employés par cette dernière ainsi que la situation lamentable de nos compatriotes évacués dans le Sud Vietnam.

EDITIONS EN LANGUES
ETRANGÈRES

LE paragraphe 8 de la Déclaration Finale en date du 21 Juillet 1954 de la Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, à laquelle ont participé les représentants du Cambodge, de l'Etat du Vietnam, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Laos, de la République démocratique du Vietnam, de la République populaire de Chine, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, stipule :

« *Les dispositions des accords sur la cessation des hostilités qui tendent à assurer la protection des personnes et des biens devront être appliquées de la façon la plus stricte et permettre notamment à chacun, au Vietnam, de décider librement de la zone où il veut vivre.* »

L'article 14 d de l'Accord sur la cessation des hostilités au Vietnam édicte :

« *Dans la période entre l'entrée en vigueur du présent accord et l'achèvement du transfert des troupes, au cas où des personnes civiles résidant dans une région contrôlée par une partie, désirent aller vivre dans la zone attribuée à l'autre partie, les autorités de la première région devront autoriser et aider ce déplacement.* »

La Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle au Vietnam de son côté a publié en date du 31

Août 1954 un communiqué relatif au droit de libre déplacement de la population de part et d'autre de la ligne de démarcation militaire provisoire. L'article 2 de ce communiqué souligne :

« Nul n'a le droit de contraindre la population à changer de zone, toute personne a le droit de choisir librement le lieu de sa résidence. »

Malgré ce texte formel qui rappelle et précise les clauses de la Déclaration Finale et de l'Accord d'armistice les Etats-Unis et l'administration Ngo-dinh-Diem avec la collusion évidente des Forces de l'Union Française ont tout fait pour faire évacuer de gré ou de force les populations du Nord, en premier lieu les catholiques vers le Sud Vietnam.

I

OBJECTIFS DE L'ÉVACUATION

Que veulent les auteurs du plan d'évacuation ?

A — Sur le plan militaire

Vers la fin du mois de Juin 1954, alors que la Conférence de Genève poursuivait ses travaux, une dépêche de l'A. F. P du 30 Juin 1954 annonçait déjà que le Président des Etats-Unis, Eisenhower avait évoqué au cours d'une conférence de presse *«l'idée d'un transfert de la population et l'émigration planifiée des populations vietnamiennes»* du Nord vers le Sud en cas de signature de l'Accord d'armistice.

Après la conclusion de l'Accord sur la cessation des hostilités au Vietnam, selon Radio France Asie, l'amiral Sabine Commandant des Forces amphibies dans le Pacifique vint à Hanoi rencontrer O' Daniel ainsi que les autorités des Forces de l'Union Française afin de discuter du problème de l'évacuation ; il leur aurait donné l'assurance que les Etats-Unis prendraient totalement en charge le transfert de la population vietnamienne du Nord au Centre et au Sud Vietnam.

A ce propos, le journal « Hindustan Times » du 31 Août 1954 dit en ces termes :

« Les Etats-Unis ont dépensé des dizaines de millions de dollars et prêté 41 navires pour aider Ngo-dinh-Diem à évacuer la population du Nord au Sud Vietnam. »

Une dépêche de l'A.F.P du 13 Novembre 1954 ajoute :

« L'administration des opérations étrangères à Washington a accordé une aide de 40 millions de dollars aux réfugiés du Nord Vietnam. »

Toujours selon l'A.F.P du 9 Mars 1955, dans son discours sur la politique extérieure américaine en Extrême-Orient, F. Dulles, Secrétaire d'Etat américain a précisé que l'un des trois grands problèmes qui se posent à l'administration Ngo-dinh-Diem est celui *« de l'absorption et de la réadaptation des réfugiés du Nord »*.

Comment en effet absorber et réadapter les populations du Nord évacuées de force vers le Sud ?

Le journal « Le Monde » en date du 29 Janvier 1955 révèle :

« Les autorités du Sud Vietnam entendent recruter des soldats parmi les réfugiés du Nord ; ils considèrent la masse des évacués comme une réserve pour leur armée et leurs organisations politiques ».

Enfin, de l'avis d'un journal français « L'Observateur » paraissant en date du 20 Janvier 1955 :

« Les Américains escomptent que les évacués qui n'ont plus rien à perdre peuvent devenir d'excellents soldats ».

Ceci explique pourquoi les Etats-Unis ont activement aidé les autorités du Sud Vietnam à réorganiser leur armée et ont établi avec l'accord des Forces de l'Union Française tout un plan pour abuser et contraindre les populations du Nord à évacuer vers le Sud.

B — Sur le plan économique

Avant la Conférence de Genève, les Etats-Unis et les autorités du Sud Vietnam avaient déjà étudié le problème du recrutement de main-d'œuvre pour les plantations d'hévéas. Pour avoir de la main-d'œuvre à profusion et bon marché, la solution idéale serait de provoquer un afflux d'émigrés du Nord.

Un ancien Commissaire général aux réfugiés de Ngo-dinh-Diem qui s'appelle Ngo-Ngoc-Doi, a déclaré sans ambiguité :

« Les Hauts-plateaux du Sud Trung-Bo d'une altitude variant de 1.500 à 2.000 mètres sont une région de terres rouges se prêtant admirablement à la culture du café et du quinquina. Ils constituent une énorme richesse en perspective. Or, il manque des capitaux et de la main-d'œuvre pour mettre en valeur cette « Terre promise ».

Afin de réaliser le plan de main-d'œuvre à bon marché, l'administration Ngo-dinh-Diem s'est servie de ses agents pour tromper la population et la contraindre à évacuer vers le Sud Vietnam; par l'effet de cette manœuvre inhumaine, une masse d'hommes est subitement tombée dans un dénuement physique et moral complet et se prête naturellement à toute sorte d'exploitation. La manœuvre de Ngo-dinh-Diem apparaît encore plus nette à travers la déclaration de Derocheau, envoyé spécial de l'Archevêque de Paris, Mgr Feltin et Secrétaire général adjoint aux « Services du Secours des catholiques » venu en Indochine pour étudier le problème des évacués. Cette déclaration parue dans le « Figaro » du 19 Septembre 1954 dit notamment :

« Le problème de l'emploi des réfugiés comporte deux solutions, la première consiste à les faire partir vers Madagascar, les Nouvelles Hébrides ou le Brésil. La seconde est de les diriger sur les plantations de caoutchouc qui manquent actuellement de main-d'œuvre ».

D'un autre côté une dépêche de l'agence américaine U.P du 7 Août 1954 reconnaît que de nombreux évacués dans le Sud Vietnam *« ont été vendus comme domestiques ou contraints de se faire coolies de plantation ; plusieurs d'entre eux sont morts de faim ou de maladie ».*

En provoquant l'évacuation de la population vers le Sud Vietnam, les Etats-Unis et l'administration Ngo-dinh-Diem espèrent atteindre un autre but qui serait de créer un manque de main d'œuvre au Nord du Vietnam de manière à causer à la République démocratique du Vietnam des difficultés dans la reconstruction du pays après 9 années de guerre dévastatrice.

C. — Sur le plan politique

Le plan américain d'évacuation vise également à calomnier le régime républicain démocratique du Nord et à donner du crédit au régime de « liberté » de Ngo-dinh-Diem. Un article de M. Louis Caput publié dans la « Revue Socialiste » (numéro du 2 Novembre 1954) dit notamment :

« Cette évacuation se présente au prime abord comme une opération politique destinée à faire croire à l'opinion mondiale que le peuple vietnamien déteste le Viet-Minh et le communisme. Or, la vérité est que la grosse majorité du peuple vietnamien a plus ou moins ouvertement manifesté sa sympathie au Viet-Minh...»

Mais le fond de l'affaire réside en ce que les Américains veulent assurer au régime Ngo-dinh-Diem un appoint de bulletins de vote pour les élections générales de Juillet 1956.

Telle est l'opinion de M. René Capitant, ancien R. P. F, ancien Ministre qui écrit dans « L'Observateur » du 13 Novembre 1954 à peu près en ces termes :

« Les impérialistes américains et le Gouvernemnt Ngo-Dinh-Diem sont en train de refouler les catholiques du Nord vers le Sud Vietnam afin de consolider les arrières de Ngô-dinh-Diem ».

Tel est également l'avis de « L'Observateur » du 20 Janvier 1955 :

« En organisant l'évacuation forcée de la population catholique vers le Sud, Ngo-dinh-Diem compte y trouver des recrues pour son armée et des électeurs pour les futures élections générales».

D'autre part les Etats-Unis visent un autre but plus machiavélique, ils voudraient diviser en deux le Vietnam de part et d'autre de la ligne de démarcation militaire provisoire, opposer les populations du Sud au Nord afin de se servir des Vietnamiens pour combattre leurs propres compatriotes et enfin transformer le Sud Vietnam en une base d'agression américaine.

C'est la réédition d'un plan qui a déjà reçu application en Allemagne Ouest et en Corée du Sud à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les témoignages précités prouvent que le plan d'évacuation des populations du Nord a été prémédité bien longtemps avant le réceptionnement du pouvoir par les autorités de la République démocratique du Vietnam dans les zones sous contrôle des Forces de l'Union Française et que toutes les assertions selon lesquelles les catholiques auraient été persécutés à l'arrivée du pouvoir populaire sont de pures calomnies qui visent aux buts que l'on connait.

II

MÉTHODES DE COERCITION ET DE TROMPERIE POUR PROVOQUER L'ÉVACUATION DE LA POPULATION CATHOLIQUE

D'après un plan arrêté ensemble par les Etats-Unis et les autorités des Forces de l'Union Française, l'administration Ngo-dinh-Diem a employé des méthodes criminelles de coercition et de tromperie afin de provoquer l'exode des catholiques vers le Sud.

A. — Usage abusif du pouvoir spirituel.

Le journal français « L'Observateur » a révélé comme suit la manœuvre des Américains et de leurs agents tendant à abuser la foi religieuse des fidèles : « *Le bruit a été répandu que la Sainte Vierge avait quitté le Nord Vietnam et qu'il fallait aller dans le Sud pour avoir sa bénédiction. Dans quelques mois, disait-on, de bouche à oreille, il n'y aura plus de prêtres pour ordonner les sacrements* ».

Un catholique du nom de Tran-Duc-An résidant à Nho-Quan province de Ninh-Binh, a fait la déclaration suivante devant la Commission Mixte Centrale :

« *Le Père Mai-Hoc-Ly m'a dit que le Saint Père avait donné aux prêtres et aux religieuses l'ordre de se transporter*

dans le Sud Vietnam. Le Seigneur et ses ministres quittent le Nord ; les ouailles ont le devoir de les suivre ».

Selon Mr Pham-Chung du village de Tu-Tân, district de Kim-Son le prêtre Tu a déclaré à la cathédrale de Phat-Diem le 14-10-1954 :

« Des bateaux viendront certainement vous prendre. Ceux qui veulent partir, doivent se préparer. Vous emporterez avec vous les statues, les images et les objets de culte. Les paroissiens doivent emporter aussi la grande cloche de Phuong-dinh. Si vous restez, vous perdrez Dieu, la religion ; vous serez excommuniés et vous perdrez l'âme ».

Pour abuser l'esprit simple des fidèles, les agents de Ngo-Dinh-Diem ont lancé le bruitsuivant dans les districts de Xuan-Truong, Hai-Hau, province de Nam-dinh :

« Un miracle vient de se produire ; la statue de la Sainte Vierge bouge. Elle acquiesce de la tête au fidèle qui vient prier et demander à partir pour le Sud ; par contre elle hoche la tête à quiconque demande à rester au Nord. »

Lorsqu'on a pu découvrir que la statue en question était mue par un ressort intérieur, les créatures de Ngo-Dinh-Diem la firent disparaître et répandirent le bruit que la Sainte Vierge s'était envolée vers le Sud. Le correspondant de l'hebdomadaire « Regards » parle d'un autre « miracle » dans le numéro de Février 1955 de la revue en question :

« D'autres moyens sont encore employés pour impressionner les esprits faibles comme ce portrait truqué de la Vierge permettant, en le bougeant légèrement, de lui donner une apparence de mobilité. A la question posée : « Doit-on partir pour le



Nguyên-van-Nhât, garçonnet de 13 ans paré de son crucifix « spécial » auquel était dévolu le rôle de médium dans le miracle truqué de l'apparition de la Sainte-Vierge.

Sud ? En guise d'acquiescement, La Vierge joint les mains, ferme la bouche, ouvre les yeux ».

Au district de Giao-Thuy, province de Nam-Dinh il se trouvait que dans le jardin d'une famille catholique, un bananier portât un régime de fruits à l'envers avec deux feuilles à son extrémité ; les créatures de Ngo-dinh-Diem s'emparèrent de cette anomalie botanique pour en faire le signe annonciateur du départ vers le Sud de la Sainte Mère et de l'Enfant Jésus.

Pour contraindre la population catholique à partir au Sud, les agents de Ngo-dinh-Diem font preuve d'imagination diabolique et ont recours à la mise en scène liturgique, comportant scénario, décor, éclairage, costumes, accessoires. Ils voulaient ainsi monter une sorte de miracle auquel sera collé le nom d'*Apparition de la Vierge* et qui devrait décider ceux ou celles qui hésitaient encore à partir.

Le 19 février 1955, les agents de Ngo-dinh-Diem ont dépêché à Balang (province de Thanh-hoa) un garçonnet de 13 ans nommé *Nguyen-van-Nhat*. Un prêtre de la région l'entraîna à se cacher dans une caisse du genre « cercueil » placé derrière un écran de chandeliers allumés. Cependant, peu après, le garçon las d'être enfermé étroitement dans cette boîte de cercueil, raconta toute l'histoire aux autorités régionales. Il n'a pas oublié de raconter en même temps que c'était le prêtre Nguyên-duong-Han qui l'avait entraîné à jouer ce rôle.

Selon Nguyen-van-Nhat, toutes les dispositions utiles avaient été arrêtées pour monter dans l'église de Balang un spectacle destiné à frapper l'imagination des fidèles qui assisteraient à la messe du samedi 26 février. Deux rideaux blancs seraient tendus. On collera au pied de la statue de la

Vierge cette inscription : « *Le cœur de la Sainte-Vierge vaincra* ». Des bougies seront allumées derrière les rideaux et une ombre aux contours humains devrait apparaître dans cette lumière pâle et vacillante.

Le garçonnet sera affublé d'un crucifix d'un modèle spécial offert par un des chefs de la communauté religieuse. Il viendrait se placer devant les rideaux ensorcelés et entrera en transes. Par sa bouche sortiraient les paroles de la Sainte Vierge, des paroles qui ordonneraient aux ouailles de se préparer à partir pour le Sud.

Les agents de Ngo-dinh-Diem pourraient dès lors se répandre dans la région et faire de la publicité autour de cette soi disant « *Apparition de la Sainte Vierge* ». Ils obligeraient les autorités ecclésiastiques à officialiser le miracle truqué. Une fois ces formalités remplies, la population catholique serait amenée à croire de façon absolue au « miracle » qui jouerait le rôle d'un aimant pour attirer tout le monde vers le Sud.

C'est ainsi que la foi des fidèles ainsi que les superstitions des esprits simples ont été mises à profit pour servir les desseins criminels des Américains et de l'administration Ngo-Dinh-Diem.

B. — Menace d'emploi de la bombe atomique.

Le 23 Novembre 1954, cent onze catholiques du hameau de Ninh-Cu, commune de Cao-Ly, district de Ky-Anh, province de Thai-Binh, adressèrent la plainte suivante à la Commission Mixte Centrale :

« *Les agents de Ngo-dinh-Diem ont affirmé que la vie est belle dans le Sud, tandis que tous ceux qui resteront dans*

le Nord seront victimes de la bombe atomique américaine. Un certain nombre d'habitants de notre hameau, pris de panique, vendirent tous leurs meubles pour les suivre ».

« L'Observateur » en date du 20 Janvier 1955 a dénoncé également la propagande criminelle des agents de Ngo-dinh-Diem :

« *On a dit ensuite que, dès que l'évacuation des troupes françaises serait accomplie, les Etat-Unis se tiendraient prêts à lancer la bombe atomique sur le Nord Vietnam* ».

L'hebdomadaire « Regards » a rendu compte de son côté dans son n° 386 :

« *La guerre va recommencer et les Américains vont jeter la bombe atomique sur le Nord Vietnam. Beaucoup de gens à Phat-Diem nous ont demandé avec angoisse : « Est-ce vrai que la guerre va recommencer ; est-ce vrai que les Américains vont jeter la bombe atomique sur le Nord ?»*

Une famille catholique dont le chef est M. Ky-Duc pêcheur en mer et saulnier, habitant au 2ème quartier du hameau de Tan-Diem, commune de Hai-Trieu, province de Nam-Dinh s'était laissé prendre aux paroles insidieuses des agents de Ngo-dinh-Diem. Elle partit pour Haiphong le 7 Novembre 1954, y resta jusqu'au 15 Novembre date à laquelle elle s'aperçut de son erreur et prit au grand complet le chemin du retour. M. Ky-Duc a relaté comment lui et les siens avaient été trompés :

« *Dans les jours qui ont précédé le 7 Novembre 1954, de nombreux catholiques venant de différents endroits avaient été concentrés sur la plage relevant du territoire de mon hameau; au large des navires de débarquement évoluaient dans un bruit assourdissant de moteur ; le soir ils approchaient du rivage et leurs haut-*

parleurs exhortaient les catholiques à l'exode. Dans mon hameau, des agents de Ngo-dinh-Diem allaient de maison en maison ; ils interceptaient les passants aux carrefours pour leur faire des propositions. Ils nous disaient : « Faites vos bagages en vitesse. Ce convoi est le dernier qui part vers le Sud. Ici les Américains jetteront la bombe atomique, et aucune trace de vie humaine ne restera. C'est ainsi que ma famille et beaucoup d'autres faisaient leurs bagages en vitesse et se laissaient embarquer pour Haiphong ».

Mme Yves Farge, membre du Conseil mondial de la Paix, chef de la Délégation du Mouvement français de la Paix en visite au Vietnam, après avoir été à Bui-Chu et Phat-Diem début Mars 1953, relate ce que les gens lui ont dit :

« Croyez-vous que ces jours-ci la bombe atomique va être lâchée ? »

« Cette chose nous a beaucoup frappés : ces femmes étaient vraiment terrifiées. Certaines pleuraient et c'était vraiment un spectacle très triste.

« Nous leur avons dit : « c'est absolument impossible que vous puissiez croire une chose pareille ! qui vous a mis cette idée en tête ?

« Elles nous ont répondu : « Oh, ce sont des gens qui sont passés. Peut-être eux le savaient-ils ? Ils venaient d'Haiphong. Peut-être sont-ils au courant, sont-ils renseignés ? »

Et Mr Degueldre Fernand, catholique, Président du Comité d'action pour la Paix du Nord de la France et membre de la Délégation du Mouvement français de la Paix en visite au Vietnam a tenu à ajouter :

« En général, ceux qui s'en préoccupent et qui lui donnent un sens plus ou moins tendancieux ne sont pas toujours des catholiques. Et il arrive que dans la plupart des cas, ce sont exactement des gens qui sont ennemis de la religion, mais qui, en même temps soucieux de conserver leurs privilèges, bâtissent des histoires et des romans sur ce problème, sachant fort bien que les catholiques y sont plus sensibles que les autres.

Nous avons la certitude que les catholiques ne sont pas toujours partis de leur propre gré. »

C. — Désinformation et calomnies systématiques

Les agents de Ngô-dinh-Diêm ont pratiqué une politique de désinformation et de calomnies systématiques à l'encontre du régime républicain démocratique afin de jeter le doute et l'appréhension dans l'esprit des catholiques. L'envoyé de l'hebdomadaire « Regards » relatait dans le numéro 386 de ladite revue :

« Un catholique du village de Công-Uân, M. Vu-Kim-Trong rencontré à Phat-Diêm m'a dit : « Des hommes ont affirmé que le Gouvernement Ho-Chi-Minh allait interdire la religion, que si l'on portait des portraits de la Vierge, on aurait à payer une amende de 50 piastres et encore qu'il faudrait payer un droit d'entrée à l'église de 5 piastres... »

Mr Vu-Phan-Tu de la paroisse de Binh-Xa (Kim-Son) a déclaré : *« Quand je suis venu au lieu de concentration à Phat-Diêm, le prêtre Tu m'a dit : « Le V. M. est communiste ; si vous ne partez pas, vous mourez tous. Il faut aller au Sud et j'irai avec vous. »*

Selon Mr Nguyên-Công-Su du village de Hoi-Thuan, commune de Hoang-Tham (Kim-Son), le prêtre Quê lui a dit :

« Dieu est parti pour le Sud ; vous devez aller vivre là-bas, sinon vous perdrez l'âme et à l'heure de votre agonie, vous ne me verrez pas, parce que tous les prêtres vont au Sud. D'ailleurs si vous restez ici, le Viet-Minh interdira la pratique des religions ; les taxes seront lourdes, vous travaillerez dur et vous n'aurez pas suffisamment de quoi manger. Au Sud, Mr Ngo-dinh-Diem vous donnera du logement, des rizières et des buffles... »

Le-van-Minh et Le-van- Sy, membres de la mission catholique du village de Dai-Thôn, commune de Hoang-Dao, district de Hoang-Hoa, province de Thanh-hoa, ont déclaré à tous les catholiques de leur paroisse :

« ... L'ordre est venu du Père d'excommunier tous ceux qui ne partent pas. Dans le Nord, le Viet-Minh interdira la pratique des religions et les Américains lanceront des bombes atomiques. Au Sud nous recevrons de l'argent, des buffles et des rizières. Allons au lieu de concentration à Phat-Diem, les pères nous accompagneront ».

Dans une plainte adressée à la Commission Internationale et à la Commission Mixte Centrale, M. Vu-Hoang-Long du village de Duc-Long, province de Ninh-Binh écrit :

« Le secrétaire particulier du Père Mai-Hoc-Ly, administrateur du diocèse de Phat-Diem m'a dit : « Allez au sud Vietnam qui est une terre libre. Les Américains entretiennent les évacués pendant les trois premiers mois à raison de 12 piastres par jour par tête d'adulte et de 6 piastres par jour par tête d'enfant. On ne dépense en général que la moitié de cette allocation, car tout est bon marché au Sud. Des maisons recouvertes de tuiles seront distribuées à raison d'une maison pour cinq personnes. Une fois que vous serez à Haiphong, vous aurez une place gratuite pour Saigon à bord d'un paquebot américain »


ORDRE DE SERVICE N°

ETAT DU VIET NAM

COMITÉ CENTRAL D'ÉVACUATION DU NORD VIETNAM

ORDRE DE SERVICE N° SPÉCIAL

Le Président du Comité central d'évacuation du Nord Vietnam ordonne à Monsieur Buif-vawu-Khoan, accompagné de 3 personnes de se rendre de Haiphong à Balat (aller et retour)

Motif : accueillir les réfugiés et renseigner la Marine Française.

Moyen de transport : Jonque.

Date de départ : Mars 1955

Durée de la mission : Mission terminée.

Les frais de mission seront imputés au Budget du Comité central d'évacuation du Nord.

Les autorités françaises et alliées civiles et militaires sont priées de faciliter à Monsieur Khoan et ses compagnons l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée par le Président du Comité.

HAIPHONG, le 18 Mars 1955

P. LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL
D'ÉVACUATION DU NORD VIETNAM

Cá vàn kiêm phụ trách đồng bào vùng
Việt-tộng di cư về vùng Quốc gia
KÝ TÊN : KHUEE

« L'Observateur » du 20 Janvier 1955 rendit compte de son côté :

« On a ajouté que de toute manière, les représailles du Viet-Minh seraient très dures. Tous ceux qui ont compté des parents dans les anciens groupes d'auto-défense catholique du delta seraient un jour ou l'autre arrêtés par les communistes... En face de ces sombres perspectives, on a enfin dressé le tableau riant d'un « Sud libre » où d'importantes distributions de terre devraient intervenir en faveur des réfugiés. »

D'où viennent toutes ces rumeurs absurdes, toutes ces calomnies systématiques ?

D'une part, elles étaient préparées à l'avance par les ennemis de la paix et d'autre part elles étaient introduites par des agents de Ngo-dinh-Diem qui s'infiltraient dans la République Démocratique du Vietnam par la zone périphérique de Haïphong ou qui débarquaient secrètement des navires français. Certains de ces agents étaient pris en flagrant délit. Ainsi le 29 Mars 1955 à Ba-lat, dans la province de Thai-Binh, on mit la main sur un groupe de quatre agents dirigés par un nommé Bui-van-Khoan venant clandestinement de Haïphong. Khoan portait un ordre émanant du Comité central d'évacuation de Ngo-dinh-Diem l'autorisant à se rendre à Thai-Binh pour organiser l'évacuation de toute la population catholique restante de la province. Le fait que Khoan portait aussi un laissez-passer émanant des autorités de la Marine française l'autorisant à monter à bord des navires français était significatif.

D — Emploi de la violence

Les Américains et leurs acolytes n'ont pas hésité à appuyer leur propagande insidieuse par des actes de contrainte brutale.

« L'Observateur » témoigne à ce sujet :

« La campagne pour l'évacuation a été accompagnée de pressions brutales dans les provinces du delta qui étaient encore tenues par le Corps Expéditionnaire au moment de l'armistice. En application du principe « faire du Nord un désert pour le Viet-Minh », plusieurs villages et les récoltes qu'ils renfermaient ont été volontairement incendiés et la population aussitôt embarquée sur des camions mis à la disposition des autorités baodaïstes ».

En fait, les Forces de l'Union Française ont appliqué des mesures de terreur et de répression à l'égard de ceux qui ne voulaient pas partir : tel fut le cas de 392 familles de Câm-Giang, province de Hai-duong chassées de leur village pour raison de désobéissance ou celui des habitants de la commune de Cao-Lao (Quang-Binh - Centre Vietnam) qui, pour la même raison ont vu 60 des leurs fusillés et presque 800 maisons brûlées.

De plus, les Forces de l'Union Française ont brûlé les 27 Juillet et 5 Août 1954, 165 maisons à Thanh - Khê (Quang-binh) et le 12 Août 1954, 150 autres à Tam-Toa (province de Quang-Binh), réduisant la population à la misère ; et le paysan naïf, dénué de toute ressource, s'est vu obligé de partir.

Dans un but analogue, le 19 Août 1954, 2 compagnies d'Européens et d'Africains avec 15 autos amphibies ont foulé et détruit 100 « Mâu » de rizière à Kim-Mon province de Kien-An.

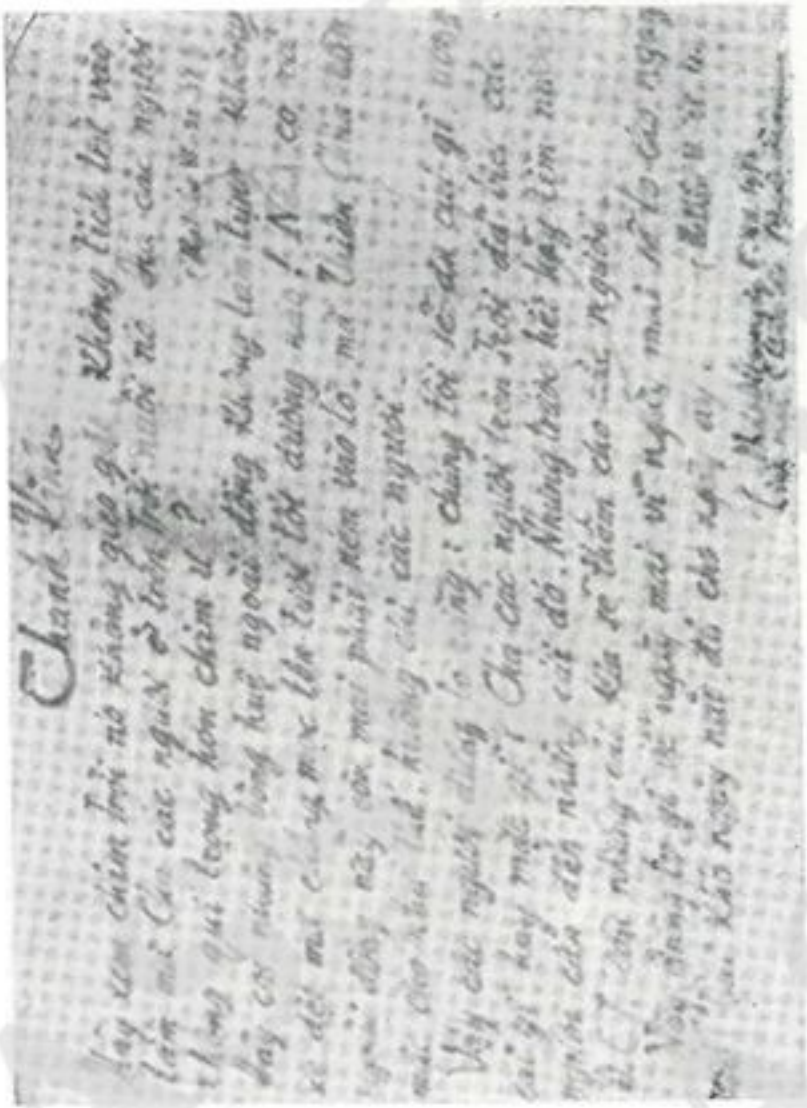
Voici d'autres cas non moins typiques : Monsieur Pham-Ngoc-Hoa cadre sanitaire à Phat-Diem et sa femme reçurent une enveloppe contenant 220 piastres indochinoises de la part d'un inconnu avec l'invitation de partir pour le Sud Vietnam sous peine de mort.



L'administration Ngo-dinh-Diêm a parqué la population catholique dans l'Eglise de Phat-Diem transformé en camp de concentration avant de la diriger vers le Sud.



Faute de place, la cuisine se fait en plein vent juste devant la façade de l'Eglise de la Vierge Fatima, à Phat Diem.



(Voir traduction au verso)

A l'église de Phat-Diem transformé en camp de concentration furent parquées toutes les personnes contraintes par ruse ou par force à partir pour le Sud — Elles vivaient dans l'anxiété et la détresse. Leur dénuement était presque total.

Alors, pour les cajoler et les abuser les agents de Ngo-dinh-Diem ont fait parler l'Evangile selon Saint Matthieu.

Voici en substance ce qu'ils ont écrit :

« Les oiseaux qui volent dans le ciel et les fleurs qui poussent dans le champ ne travaillent pas et n'ont ni greniers ni réserves, ce qui ne les empêche pourtant pas de vivre et de progresser. Alors pourquoi s'inquiéter du lendemain, se demander avec quoi on va s'habiller, de quoi on va se nourrir. A chaque jour suffit sa peine. Demain permettra de subvenir à tous les besoins de demain. Le Seigneur, votre père est dans le ciel. Il sait ce qu'il vous faut. — L'essentiel est de vous adresser à Lui ».



Au camp de concentration de Phat-Diem une femme et son enfant gravement malades tous les deux, attendent, vainement, des soins.



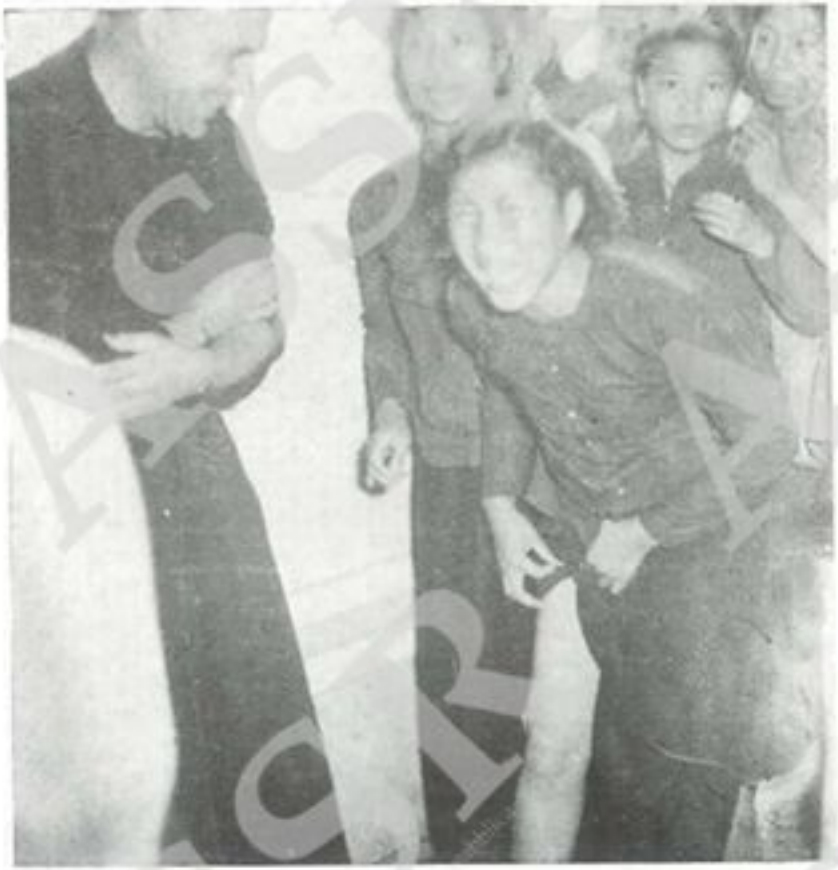
A Phat-Diem, dans le camp de concentration.....



Dans le camp de concentration à Phat Diem, deux vieilles femmes décharnées et malades gisent immobiles à même le sol.



Les souffrances physiques et morales de ceux qui vivent parqués dans le camp de concentration à Phat-Diem sont tournées en dérision. Voici une pancarte portant ces mots : « La douleur est un cadeau précieux que votre père vous offre avec bonne volonté»



Le prêtre Willichse croise les bras en souriant cyniquement devant la jeune fille en larmes qui vient d'être mordue à la cuisse par un chien lancé par lui lorsqu'elle vint porter plainte à l'équipe d'enquête mobile de la Commission Internationale à Phat-Diem



M' Ich du village de Quang-Trung, district de Yen-Mô, province de Ninh-Binh a tenté de se suicider en se tailladant le cou. Il a été sauvé à temps par les cadres et la population de Phat-Diem

Une grenade fut lancée à titre d'avertissement dans la maison d'un notable catholique à Can-Ne parce que celui-ci ne se décidait point à partir. Fin Août 1954, au village de Van-Hai district de Kim-Son, province de Ninh-Binh, des agents de Ngo-dinh-Diem armés de fusils firent publiquement pression sur les fidèles afin de les contraindre à quitter leur sol natal; à Phat-Diem tout évacué de retour du Sud qui osait dire la vérité sur ce qu'il avait vu était immédiatement menacé de mort. Le Congrès des femmes catholiques de 8 districts de la province de Thanh-Hoa réuni en date du 29 Décembre 1954 a dénoncé à l'opinion publique les faits suivants :

« *Mme Lanh du village de Phuc-Lac que les réactionnaires en soutane contraignaient à partir accoucha en cours de route, à Ham-Rong, d'un enfant non-viable. Mme Van du village de Ba-Dinh qui venait d'accoucher il y a un mois perdit son enfant en route ; Mme Que qui refusait de partir a été frappée brutalement. La jeune Phuong, fille de Mme Ngoan du village de Ba-Long, la jeune Cung de Phuc-Lan et la jeune Nuoi de Gia-Hang, ainsi que d'autres jeunes filles furent emmenées de force par les agents réactionnaires qui étaient venus jusque chez elles menacer d'incendier leurs habitations* ».

C'est ainsi que les agents de Ngo-dinh-Diem ont profité de la politique du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam en matière de religion ainsi que des libertés démocratiques garanties par l'Accord de Genève pour se dresser ouvertement contre les pouvoirs publics et contraindre les catholiques à l'exode forcée.

E — Concentration des catholiques

Pour faire évacuer en masse des catholiques, en plusieurs endroits les agents de Ngo-dinh-Diem les ont même obligés à se concentrer dans les églises.

Particulièrement à Phat-Diem, pour faciliter leur concentration, on a organisé une série de cérémonies religieuses. Des catholiques étaient venus de toutes parts pour y assister. Alors sous la pression des créatures de Ngo-dinh Diem, ils devaient rester dans l'église transformée en camp de concentration. Cependant la Mission catholique commença à établir des listes de chaque famille afin de demander aux autorités locales la délivrance des laissez-passer pour le Sud Vietnam. Dans l'attente, pour calmer les gens, on cherchait par tous les moyens à les séduire, à les amadouer, à les cajoler.

Mr Nguyen-cong-Su, un catholique de Phat-Diem, rendit compte que pendant la période de concentration, un prêtre et le cathéchiste Thuong, responsables de la maison Tran-Luc, conseillaient souvent aux gens :

« Il faut garder la foi. Dieu vous protège. Il y aura certainement des bateaux internationaux . . . »

Et un autre catholique, Mr Bui-van-Hop :

« Chaque jour, les sœurs viennent prendre les nouvelles et disent : — Restez ici, il y aura sûrement des bateaux français — Et chaque semaine, elles font des promesses pour la semaine suivante. »

Pour hâter leur départ, des calomnies ont été lancées contre les autorités locales, les accusant d'avoir entravé l'évacuation des catholiques et causé des difficultés quant à la livraison des laisser-passer à ceux qui voulaient partir pour le Sud Vietnam.

Une équipe mobile de la Commission Internationale, sur demande des Forces de l'Union Française, est venue sur les lieux aux fins d'enquête — Mais aussitôt après son

départ, des agents de Ngo-dinh-Diem, de nouveau, cherchèrent par tous les moyens à retenir la population, lui interdisant de quitter l'église.

Selon Mr. Pham-huu-Luong du village de Xuan-hoi, commune de Tien-Hoang (Kim-Son), le prêtre Tu a parlé à ses ouailles en ces termes :

« Attendez encore, mes enfants — Des bateaux de guerre français viendront bientôt, Peut-être l'équipe mobile internationale a-t-elle dit la vérité, mais l'interprète a fit une traduction inexacte. »

Mr Nguyen-cong-Su, de son côté, rendit compte :

« Depuis le jour où l'équipe mobile internationale a dit qu'il n'y aurait pas de bateaux et de bombes atomiques, non seulement ma famille mais encore beaucoup d'autres veulent rentrer. Cependant chaque soir le catéchiste Thuong vient avec un prêtre pour nous dire qu'il faut attendre, qu'il y aura certainement des bateaux, que ceux qui partent seront excommuniés. C'est pourquoi nous n'osons pas rentrer et nous devons attendre l'ordre du provicaire du diocèse. »

Cependant, les conditions d'existence de la population catholique dans le camp de concentration à Phat-Diem étaient terribles ; on y menait une vie désordonnée au milieu des saletés répugnantes.

Pour essayer de remonter le moral des fidèles, les agents de Ngo-dinh-Diem ont même utilisé certains passages de la Bible dans leur plan de tromperie. D'autre part, ils ont fait accrocher un grand crucifix en bois au mur avec au-dessous une pancarte portant ces mots :

« La douleur est un cadeau précieux que votre Père vous offre avec bonne volonté. »

Retenu longtemps dans le camp de concentration de Phat-Diem, Mr Ich du village de Quang-Trung, district de Yen-Mo, province de Ninh-Binh, tomba malade et dans la détresse, il se taillada le cou pour essayer de se suicider. Heureusement, il a été sauvé à temps par les cadres et la population de Phat-Diem.

En plusieurs autres endroits, tels à Ba-lang (Thanh-Hoa), Luu-My (Nghe-An) les agents de Ngo-dinh-Diem ont même obligé la population catholique à clôturer les villages et à s'armer contre les autorités locales ; ils contraignirent les fidèles à signer des requêtes rédigeés d'avance à fin de partir pour le Sud.

Le 10 Février 1955, une équipe d'enquête mobile est venue à Luu-My. Alors, devant les délégués de la Commission Internationale, le nommé Phan-van-Dao a avoué qu'en Novembre 1954 son groupe est entré en liaison avec des agents de Ngo-dinh-Diem du village de Xa-Doai, dans le Nghe-An pour recevoir des ordres. Revenu à Luu-My, avec ses complices, il a forcé les villageois catholiques à vendre leurs maisons et leur bétail et à signer des demandes de laissez-passer pour le Sud préparées à l'avance. Il a dit à la population que deux bateaux des Français et de Ngo-Dinh-Diem sont arrivés à Cua-Hoi pour embarquer les évacués. En même temps il a envoyé des émissaires à Ba-Lang, dans la province de Thanh-Hoa pour apprendre de leurs maîtres qui s'y trouvent, comment pousser encore la population à évacuer. Ceux-ci leur ont dit de clôturer le village, de concentrer la population et de s'opposer aux autorités et aux troupes populaires.

Phan-van-Dao a avoué que lui-même a pris part aux travaux de clôture, qu'il a empêché les villageois d'aller au travail et brutaliser les soldats.

Phan-Van-Nhu, repris de justice, condamné à 3 ans de prison pour vol avait été gracié en Juin 1954 par les autorités locales. Lui aussi, a avoué que sa bande a envoyé des émissaires à Hanoi pour prendre contact avec les Français et les prier d'envoyer des bateaux à leur rencontre.

Phan-Van-Dao et Phan-Van-Nhu ont reconnu devant la Commission Internationale qu'avec un nommé The, ils faisaient partie d'un « comité de meneurs » qui poussaient la population à s'opposer aux autorités locales et à partir pour le Sud.

Le 29 Janvier 1955, au lendemain des désordres survenus à Luu-My (Tru-Son), le Révérend Père Paul Lich, chef du diocèse de Luu-My a adressé au Comité administratif de Nghê-An une lettre dont voici un extrait :

« Ces derniers temps dans la région de Luu-My, on impute aux voyous une série d'actes tels que : clôtures de village, vols de documents officiels et de bicyclettes, enlèvement de cadres, abattage de boeufs et de buffles pour alimenter leurs festivités. Ils se sont servis de bâtons et d'armes blanches pour attaquer les soldats. Ils défendent à la population de vaquer à leurs travaux et occupations. Ce sont là, à mon avis, des actes subversifs causant un préjudice flagrant à l'ordre public, à la sécurité collective, à la production et à la liberté du culte de la population.

Personnellement, je trouve aussi ma part de responsabilité dans cette affaire. Car je n'ai pas encore rempli pleinement mon devoir de prêtre auprès de mes ouailles... »

L'enquête menée par la Commission Internationale au sujet de l'affaire dite de Ba-lang confirme davantage les actes subversifs provoqués par les agents de Ngo-dinh-

Diem en vue de concentrer des catholiques et les faire évacuer au Sud

Voici ce qu'a conclu la Commission Internationale :

Article 12 : « *Parmi la population de Lau-My circulait cette rumeur annonçant qu'un bateau peint en noir viendrait sous peu prendre ceux qui voudraient partir pour le Sud* ».

Article 13 : « *L'équipe de la Commission Internationale reconnait que les habitants du village avaient une attitude belligérante quand ils venaient à la commune demander des autorisations* ».

Article 15 : « *Parmi ceux qui demandaient à partir et qui avaient un mauvais comportement, il se trouvait un nombre qui s'est rendu coupable d'avoir enlevé deux ou trois agents locaux de la sécurité nationale* ».

Article 17 : « *L'équipe de la Commission Internationale reconnait que les clôtures des villages ont été notablement renforcées, que des monticules de terre ont été élevés au milieu des principales voies d'accès des villages et près desquels sont postées des sentinelles* ».

C'est ainsi que l'administration Ngo-dinh-Diem avec la collusion évidente des Forces de l' Union Française a essayé de réaliser le plan d'évacuation américain, créant ainsi un état de trouble et d'insécurité dans certaines localités, contrairement à la lettre comme à l'esprit de l'Accord d'armistice.

F. — Propagande et mesures de coercition vis-à-vis des autres couches de la population.

En dehors des catholiques, les Américains et les autorités des Forces de l'Union Française ainsi que l'administration Ngo-dinh-Diem ont cherché également à tromper et contraindre d'autres couches de la population à évacuer vers le Sud.

Il fallait jeter le trouble dans les esprits et faire croire aux gens qu'il n'y avait qu'une solution et une seule : partir pour le Sud. C'est ainsi qu'ils firent circuler les thèmes de propagande suivants :

« Les intellectuels seront maltraités ; ceux qui resteront, porteront la carte de traître, serviront plusieurs mois par an dans des unités de travailleurs et auront une existence sévèrement réglementée. Les gros commerçants et industriels se verront refuser le droit de commerce et d'entreprise, etc. . . »

Le délégué-adjoint des Services administratifs de la province de Kien-An, du nom de Doan-ngoc-Son, dans une note officielle n° 416 DV/KA en date du 8 Février 1955 et destinée aux chefs de districts, au Vice-Président du Conseil Municipal et aux chefs des 1er, 2ème et 3ème quartiers urbains a clairement exprimé les intentions de l'administration Ngo-dinh-Diem :

« *Vous êtes priés de faire parvenir d'urgence aux services de la Délégation provinciale la liste des commerçants, industriels et propriétaires fonciers de votre district et de la municipalité aux fins de transmission au Service central de propagande auprès de la population, lequel se chargera d'écrire des lettres individuelles pour décider ces personnes à partir dans les brefs délais...* »

Le 18 Janvier 1955, 17 professeurs et maîtres des écoles d'industrie, des écoles primaires et primaires supérieures de la ville de Haiphong ont adressé à la Commission Internationale une lettre dont voici un extrait :

« *Vers fin Juillet et début Août 1954, Pham-xuan-Do ancien directeur de l'Enseignement du Nord Vietnam a envoyé une circulaire aux écoles de Haiphong pour leur donner l'ordre de se préparer à partir le plus tôt possible pour le Sud Vietnam.*

Le personnel devra être totalement évacué dans la semaine allant du 5 au 12 Août 1954. Ceux qui ne seraient pas partis, seront considérés comme démissionnaires et de ce fait ils n'émargeront plus à partir du mois de Septembre 1954 ».

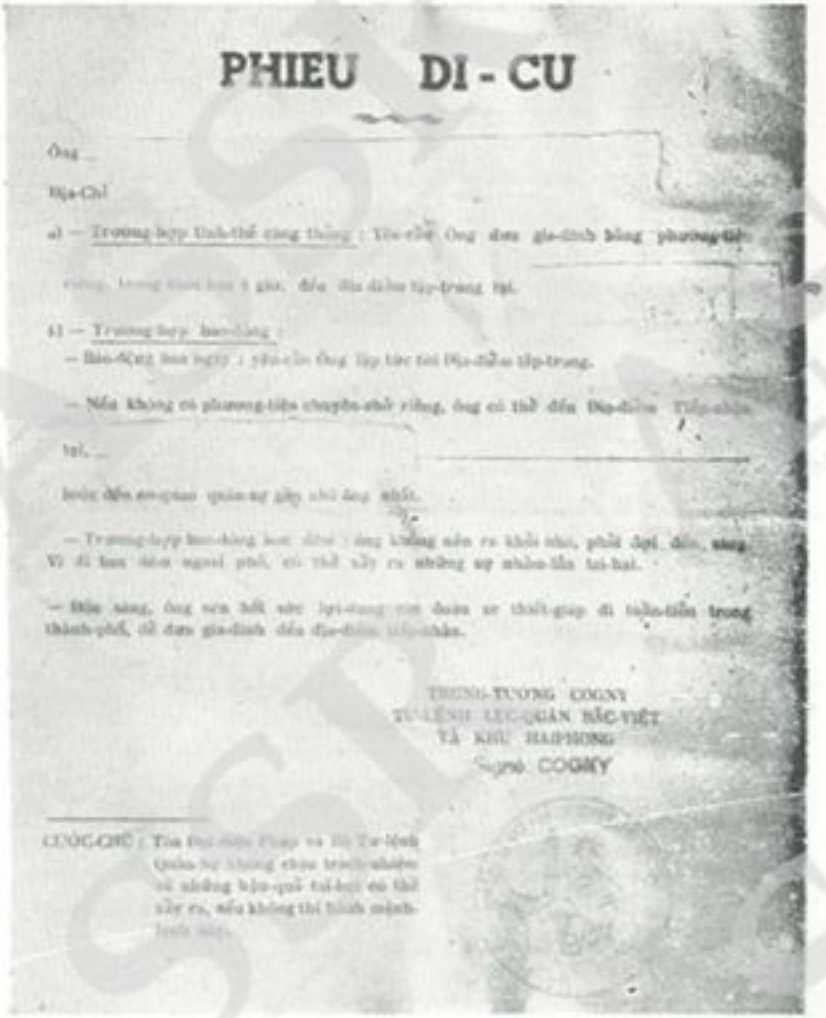
Mais l'administration Ngô-dinh-Diêm visaient particulièrement ses fonctionnaires ainsi que les soldats et officiers de son armée dans la réalisation du plan d'évacuation américain.

C'est ainsi que dans la circulaire N° 419 — DB/VN en date du 29 Août 1954 relative à l'évacuation des fonctionnaires, le représenttant de Ngô-Dinh-Diêm au Nord Vietmam, Le-Quang-Luat fit aux Chefs des services administratifs à Hanoi la recommandation suivante :

« *S'il n'y a pas d'évacués volontaires, vous n'aurez qu'à établir vous-même une liste ; je forcerai ceux dont le nom y figure à partir pour le Centre.* »

Malgré toutes ces manœuvres la grande majorité des fonctionnaires, officiers et soldats vietnamiens des autorités françaises et baodaistes sont restés à Hanoi et continuent leur travail avec le régime républicain démocratique.

Tirant la leçon de cet échec, Le-Quang-Luat vient d'envoyer la circulaire numéro 652-VP/BD en date du 11 Février 1955 à tous les services et unités de la milice à Haiphong prescrivant qu'en cas d'alerte la totalité des fonctionnaires, militaires et leurs familles devront se concentrer avec



PHIEU DI - CU

Ông ...

Địa-Chỉ

a) — Trường hợp tình-thế cùng thông : Yêu-cầu Ông đưa gia-đình bằng phương tiện riêng, trong thời hạn 5 giờ, đến địa-điểm tập-trung sau.

b) — Trường hợp bất-thường :

— Báo-động hỏa ngữ : yêu-cầu Ông lập tức tới địa-điểm tập-trung.

— Nếu không có phương-tiện chuyên-chở riêng, ông có thể đến địa-điểm Tiếp-nhận sau, ...

hoặc đến cơ-quan quân-sự gần nhất đây nhất.

— Trường-hợp bất-thường hơn nữa : ông không nên ra khỏi nhà, phải ẩn náu tại chỗ. Vì đi bây giờ ngoài phố, có thể xảy ra những sự nhầm-lẫn tai-hại.

— Bây giờ, ông nên hết sức lợi-dụng con đường xe thiết-giáp đi xuyên-qua trung thành-phố, để đưa gia-đình đến địa-điểm tiếp-nhận.

TRUNG-TUONG COGNY
TU-LENH LUC-QUAN BAC-VIET
VA KHU HAIPHONG
Signé COGNY

CHÚ-GIẢI : Tùy theo điều-kiện và lệ Tư-lệnh Quân-sự không chịu trách-nhiệm về những hậu-quả tai-hại có thể xảy ra, nếu không thi hành mệnh-lệnh này.

(Voir traduction au verso)

CARTE D'ÉVACUATION

Monsieur_____
Adresse_____

a) En cas de tension : Prière conduire votre famille par vos propres moyens, dans le délai d'une heure, au lieu de concentration de _____

b) En cas d'alerte :

— En cas d'alerte dans la journée : Prière venir immédiatement au lieu de concentration.

— Au cas où vous ne disposez pas de moyens personnels de transports, vous pourriez venir au centre d'Accueil de.....

Ou vous rendre au service militaire le plus proche.

— En cas d'alerte de nuit : Il est préférable de ne pas sortir et attendre la levée du jour. Car en circulant la nuit dans les rues, vous pourriez vous exposer à de dangereuses méprises.

Au matin, faites votre possible pour profiter des blindés en patrouille dans la ville pour emmener votre famille au centre d'accueil.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION COGNY
COMMANDANT LES FORCES TERRESTRES DE L'UNION FRANÇAISE AU NORD VIETNAM ET DE LA ZONE HAIPHONG
Signé : COGNY

Note : La délégation française et le commandement militaire déclinent toute responsabilité pour les conséquences désastreuses qui pourraient découler de la non-observance des ordres dictés.

bagages et provisions de bouche dans des endroits fixés à l'avance. Chaque fonctionnaire ou militaire devait au préalable déclarer les membres de sa famille à fin de délivrance de cartes d'évacuation.

Quelque temps après, le 22 Février 1955, Le-quang-Luat envoya une nouvelle circulaire N° 916-DD/SV/TT pleine de menaces :

« Jusqu'au 15 Mars 1955 date limite, *toutes les familles de fonctionnaires et de militaires devront être totalement évacuées.*

Après le 15 Mars 1955, vis-à-vis des familles qui ne seraient pas encore parties, les services de la Délégation du Gouvernement au Nord Vietnam ne pourront fournir aucune garantie en matière de transports. Sur le plan de la sécurité, ces familles subiront l'influence des changements susceptibles de se produire. »

Le 24 Mars, par une circulaire secrète portant le numéro 742/CSCA-VPM le sous-directeur des Services de Police du Nord Vietnam, sur un ordre de Luat, poussait aussi les fonctionnaires à partir et menaçait les récalcitrants. La circulaire écrit notamment :

« Certains fonctionnaires ayant reçu l'ordre de partir au Sud ou au Centre Vietnam ne se sont pas immédiatement présentés. Après réception de cette circulaire, vous êtes prié de me faire parvenir tous les mardis et en secret les noms de fonctionnaires qui ont reçu l'ordre de partir et qui ne sont pas partis dans les délais fixés ».

La circulaire se termine par une menace grossière :

« Pour les indisciplinés, et les traîtres j'userai de toutes mesures appropriées et efficaces. »

Pour l'ensemble de la population, les agents de Ngo-dinh-Diem ont institué des organes de propagande et

d'espionnage à l'américaine appelés « Offices de guerre psychologique et de mobilisation morale ». C'est de ces centres de désinformation et de calomnies que partent les menaces et les tromperies.

Les agents de Ngo-dinh-Diem vinrent dans chaque maison pour faire signer des engagements d'évacuation. Ils organisèrent eux-mêmes des rafles dans les rues de Haiphong pour mettre la main sur les jeunes gens et les envoyer dans le Sud.

D'après les premiers chiffres recueillis, rien qu'en un mois du 25 Janvier au 25 Février 1955, il y eut à Haiphong 551 personnes arrêtées au cours de 21 rafles ; le nombre d'arrestations fut de 99 à Kien-An et 9 à Quang-Yen.

Pendant ce temps, les agents de Tchiang-Kai-Chek envers qui les autorités des Forces de l'Union Française à Haiphong faisaient preuve de la plus grande mansuétude organisèrent un comité d'action pour l'évacuation des ressortissants chinois ; au nom de ce comité, ils s'introduisirent effrontement dans chaque maison chinoise pour faire signer des requêtes d'évacuation. Du 13 Janvier au 7 Février 1955, ils firent embarquer 5.312 ressortissants chinois de Haiphong sur des navires de guerre américains à destination de Saigon.

Dans le but de faire pression sur les hésitants, le Général de Division Cogny Commandant les Forces Terrestres de l'Union Française au Nord Vietnam insérait la menace suivante dans sa circulaire numéro 422-S TDN du 9 Décembre 1954 :

« Le Général Commandant la zone de Haiphong devra rappeler aux personnes privées qu'il ne répondra plus, au delà du

1er Février 1955, de leur sécurité. Il lui appartiendra de fixer, en fonction de la conjoncture locale, la date à laquelle tels qui n'auront pas tenu compte de cet avis devront être evacués d'office ».

Un autre passage de cette circulaire précise :

« Par évacuation d'office, il faut entendre que l'autorité militaire pourra être amenée en cas d'incident grave et dans l'intérêt même de la population à procéder aux regroupements et évacuations sans que les intéressés puissent disposer des mêmes préavis et facilités qui leur sont assurés jusqu'au 1er Février ».

Une autre circulaire du Commandant des Forces de l'Union Française au Nord Vietnam portant par délégation la signature du Colonel Denef Chef d'Etat Major de la zone de Haiphong, en date du 24-12-54 prescrit à son tour :

« ... Les personnes qui resteront de leur plein gré à Haiphong après le départ des troupes franco-vietnamiennes prendront leur pleine et entière responsabilité pour tout ce qui pourrait se produire notamment pour l'état d'insécurité ou la reprise des hostilités ; les autorités militaires françaises déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire ».

Les Commandants des Forces de l'Union Française à Haiphong ont encore préparé des ordres et des cartes d'évacuation en prévision de tension ou d'alerte.

Les faits ci-dessus sont autant de preuves de la violation par la partie française des clauses de l'Accord de Genève concernant le libre choix du lieu de résidence.

A la réunion de la Commission Mixte Centrale du 1er Mars 1955, la Délégation du Haut-Commandement de l'Armée Populaire Vietnamienne a élevé une vive protestation

contre les agissements effrontés et systématiques des Forces de l'Union Française tendant à l'évacuation forcée de la population de la zone de Haiphong.

Le mémorandum de la partie vietnamienne souligne dans sa conclusion :

« En vue de garantir le droit de choisir librement le lieu de résidence et créer un climat favorable au transfert de la zone de Haiphong, nous demandons à la délégation française d'intervenir auprès du Haut-Commandement des Forces de l'Union Française aux fins ci-après :

1o) Garantir à chaque citoyen le libre choix de sa résidence.

2o) Mettre fin à tout agissement visant à provoquer l'évacuation forcée de la population.

3o) Annuler tous ordres et circulaires et d'une manière générale toutes décisions contraires à la lettre ou à l'esprit de l'Accord de Genève.

4o) Prendre des sanctions contre tous ceux qui forcent la population à évacuer ».

III

EXISTENCE MISÉRABLE DES ÉVACUÉS DANS LE SUD

LES autorités du Sud ont fait une publicité tapageuse sur la « belle vie » des évacués du Nord dans l'espoir d'égarer l'opinion publique et cacher la vérité sur ce qu'elles appellent le « paradis sudiste ».

La vérité est terrible ; les souffrances qu'endurent actuellement les évacués sont indicibles. Après avoir prodigué des paroles mielleuses, l'administration Ngo-dinh-Diem a laissé tomber le masque et a froidement laissé ceux qui arrivent du Nord se débattre dans une situation des plus lamentables.

L'agence américaine U. P reconnut dans une dépêche du 28 Août 1954 :

« Les réfugiés du Nord en chômage vivent dans des conditions terribles...

« Dans le camp de Binh-Dong près de Cho-lon plusieurs milliers de soldats catholiques et leurs familles sont laissés six jours sans monnaie ni vivres.

L'eau utilisable est l'eau stagnante. Pour les milliers de personnes gardées dans des fils barbelés il n'y a que deux fontaines et trois W. C. d'une saleté indescriptible ».

Voici un reportage de « Regards » dans son numéro 386 paraissant en Février 1955 :

« Et ces malheureux, qu'allaient-ils trouver au Sud ?

Des prêtres arrivant du Nam-bô nous l'ont dit : « Le père Thomas Luong-minh-Ky, du diocèse de Saigon : « Les conditions d'existence dans les camps des réfugiés du Sud sont terribles, les prêtres ont été séparés des fidèles afin que ceux-ci ne puissent se plaindre à eux. Dans ces camps règnent la dysenterie et le choléra : la saleté y est répugnante : on y perd l'âme et la vie...

« Ceci nous a été confirmé à Bui-Chu par deux autres prêtres qui venaient eux aussi du Sud :

« Au camp de Bien-Hoa, nous a dit l'un deux, 7 à 8.000 personnes vivent sous des tentes comme des cochons, il y a la famine, les rations sont insuffisantes, même pour des personnes habituées à manger peu. Dix neuf personnes sont mortes ».

Le Président du Comité de propagande du camp des réfugiés au Cap St Jacques qui s'appelle Truong-dinh-Thu avait signalé dans son rapport de Septembre 1954 que les poissons secs distribués aux évacués étaient très souvent avariés, ce qui fut la cause du mauvais état de santé du camp. D'après le même Truong-dinh-Thu, les logements sont étroits, sales et puants :

« Les petits enfants ainsi que les vieilles personnes attrapent des diarrhées et la jaunisse pour être couchés à même le sol ; leur teint pâle accuse le manque de vitamines et l'angoisse de la faim».

Répondant à une question du journal français « l'Express », l'évêque Avrin reconnut lui-même :

« Les nouvelles reçues du Vietnam sont terrifiantes. Combien de gens jetés brutalement sur le pavé et qui risquent d'être

pour toute leur vie des réfugiés sans feu, ni lieu. J'espère que les autres n'ont qu'à rester simplement dans la zone Viet-Minh ».

Après avoir poussé les évacués dans la misère noire, les agents de Ngo-dinh-Diem recommencèrent à les cajoler, visant particulièrement les jeunes gens bien portants.

« Celui qui veut une belle vie n'a qu'à se faire soldat ou travailleur dans une plantation. Ici, dans le camp, c'est la mort lente qui vous guette ».

Devant une situation sans issue, de nombreux jeunes gens sans travail ont dû signer un engagement comme soldat dans l'armée baodaiste ou comme travailleur dans les plantations au Sud Vietnam ou en Amérique du Sud. Selon les journaux de Saigon, les recruteurs de main d'œuvre reçoivent pour chaque tête une prime de 200 à 400 piastres payée par les directeurs de plantations.

Que deviennent les jeunes gens engagés comme travailleurs dans les plantations d'hévéas du Sud Vietnam ?

Le jeune Tran-Van-Kham originaire du hameau de Lac-Thiên district de Kim-Son province de Ninh-Binh nouvellement de retour de Saigon rendit compte :

« J'ai été amené à la plantation d'hévéas de Quang-Loi, province de Thu-dau-Mot. Mon travail consiste à creuser des trous pour y planter des jeunes hévéas et à désherber. La plantation comporte un effectif de 500 travailleurs. Nous vivons dans des huttes étroites construites à la lisière de la forêt. Les moustiques constituent une calamité d'autant plus grande que nous n'avons ni couverture ni moustiquaire. Chaque travailleur reçoit par jour 700 gr. de riz avec quelques poissons secs. Le chiffre de 700 gr. est d'ailleurs tout à fait théorique puisque le riz nous arrive par l'intermédiaire de fournisseurs peu honnêtes.

« Avec cette nourriture, on devait travailler dur pour éviter les coups. Gare à celui qui entaillerait le corps de l'hévéa en

faisant la saignée de l'écorce. Il reçevrait immédiatement une volée de coups accompagnés d'injures. Les malades n'ont pas droit au repos et les morts sont enterrés aux pieds des hévéas.»

Le sort des femmes évacuées est encore plus misérable. Monsieur Chu originaire du hameau de Vinh-Lôc, district de Thach-Thât, province de Son-Tây récemment de retour de Saigon a déclaré :

« A Saigon je rencontrais dans les écoles désoffectées pour servir de camps et partout sur les trottoirs de nombreuses femmes se lamentant sur leur sort. Pour pouvoir rembourser le prix de leur voyage, 8 jeunes femmes évacuées ont dû se vendre aux maisons de tolérance à raison de 400 piastres chacune. »

M Vu-van-Dinh qui a pu récemment s'échapper des mains des agents de Ngo-dinh-Diem a également déclaré :

« Nos sœurs arrivées dans le Sud sont doublement malheureuses. Le soir, sous la lumière des lampes électriques, par groupes de trois à cinq, en robes de couleurs, elles font le trottoir dans les environs de la caserne Boulevard Norodom pour attendre la sortie des Légionnaires. J'ai vu une jeune fille appuyer la tête sur l'épaule d'une des ses amies et sangloter : « Nous sommes encore si jeunes. J'étais bien loin de croire que l'on puisse nous tromper et nous amener ici pour faire ce métier inavouable ».

L'hebdomadaire « Regards» dans son numéro de Novembre 1954 révéla : *« Des filles sont enrégimentées dans des espèces de forces de sécurité ; en vérité, elles sont envoyées dans des maisons closes ».*

Dans son rapport récapitulatif du mois d'Octobre 1954, Truong-dinh-Thi Président du Comité de Propagande du Camp des Réfugiés au Cap Saint-Jacques a rendu compte au Ministre de la Propagande de l'Administration Ngô-dinh-Diêm :



De misérables tentes ne peuvent pas être le « Paradis » tant vanté par Ngo-Dinh-Diem
Thu-Duc (Sud Vietnam)



Un abri rudimentaire qui « abrite » deux étages de « réfugiés »



Abri hâtivement dressé par les « réfugiés » sous les ponts et battu par tous les vents.



Voici un aspect de la vie que mènent les « réfugiés » au Nam-Bô (Sud Vietnam)

« Les enquêtes nocturnes de la police sont souvent illégales. Un certain nombre d'agents abusèrent de leur autorité pour pénétrer la nuit dans les tentes et se livrer à des actes inavouables sur les femmes endormies. »

Telle est la vie dégradante que l'Administration Ngô-Dinh-Diêm a réservée aux femmes et aux jeunes filles vietnamiennes évacuées dans le Sud.

Celle des fonctionnaires et des étudiants n'est pas meilleure.

Tous les journaux de Saigon : « Tin Mai » (Nouvelle du Matin) « Anh Sang » (La lumière) «Ngay Mai» (Demain), etc... commentent la montée en flèche du coût de la vie notamment en ces termes :

« Le prix augmentent de 200% pendant que les soldes restent les mêmes. Ce n'est pas encore la mort, mais ce n'est pas une vie. Chacun dépérit. La solde du fonctionnaire suffit à peine à son entretien et à celui de sa famille pendant la première moitié du mois ; pour l'autre moitié, il faut aller chez l'usurier. »

Le journal Tu do (Liberté) paraissant à Saigon a confirmé dans son n° du 10 Février 1955 la situation lamentable des fontionnaires évacués :

« La question la plus épineuse pour les évacués est celle des logements ; elle est d'autant plus insoluble pour les fonctionnaires pauvres résidant provisoirement dans les bâtiments des Travaux Publics rue Eyriaud des Vergnes...

« Et ceci — ajoutait l'article du journal—*parce que l'administration Ngo-dinh-Diem leur a donné l'ordre de vider les logements, à moins d'en rembourser le prix s'élevant à près de 30.000 piastres pour un compartiment habitable. Les locataires*

se sont demandés avec inquiétude : Comment faire ? où aller et où se loger maintenant ?

« Hélas ! il ne peut être question pour des fonctionnaires évacués de réunir une somme de l'ordre de 30.000 piastres ! Demain, ils seront jetés dans la rue. Ils se repentiront amèrement d'avoir écouté les paroles insidieuses des agents de l'émigration, pour en être là, eux et leurs familles couchés sur le pavé des rues, au milieu d'une ville luxueuse pleine de villas et d'édifices, appelée à juste titre la Perle de l'Extrême-orient. »

M. Pham-thai-Son, étudiant de retour de France en passant par Saigon rendit compte le 17-12-1954 :

« Quand il s'agit des fonctionnaires qui sont arrivés dans le Sud, on peut dire qu'ils sont tombés dans un nouveau monde dont la beauté est loin de correspondre à celle vantée et promise par le Gouvernement Diêm. Le niveau de vie a nettement baissé. Ils vivent dans la suspicion et dans l'angoisse, ce qui leur fournit abondante matière à réfléchir. Le père de Phong lui-même s'est finalement posé cette question : « Quand nous vivons dans l'inquiétude et dans les soucis, pouvons nous dire que nous sommes aussi heureux que nos compatriotes du Nord ? » Les docteurs n'arrivent plus à se faire une clientèle. Un docteur qui est actuellement à Saigon n'a même pas le dixième des clients qu'il avait à Hanoi où son cabinet se trouvait boulevard Gambetta.

J'ai rencontré un ancien soldat catholique de l'armée de Ngô-đình-Diêm. Il était méconnaissable. Les joues sont creuses. Les bras sont décharnés. Son teint était d'un bistre qui annonçait la maladie et les privations. Il était à la recherche d'un emploi mais il a dit qu'il le faisait sans espoir. Les étudiants réfugiés ont entendu dire que le Gouvernement Ngo-đình-Diêm leur construirait

des maisons grâce à « l'aide américaine ». Ils ont attendu et ils attendent toujours, parqués sous de misérables tentes.

Sur le plan moral ils ne sont pas moins malheureux car ils sont obligés de vivre une vie désordonnée, sans espoir, sans lendemain. Phong, un de mes amis, issu d'une famille assez riche n'a pas caché son dégoût vis-à-vis du régime Ngo-đình-Diêm. Il m'a avoué :

« Avant, je n'aimais pas les communistes parce qu'on m'affirmait que les communistes se conduiraient en dictateurs et qu'ils exploiteraient la population. Arrivé dans le Sud, j'ai pu me rendre compte que ce sont précisément les hommes de Ngo-đình-Diêm qui se conduisent en dictateurs et en oppresseurs, qui sont des créatures pourries et qui cherchent à diviser notre peuple ».

Pour essayer de calmer l'indignation populaire, les autorités du Sud eurent recours à l'Aide américaine.

Mais quelle ironie !

« Les grandes dames de l'ambassade américaine — relate en substance le correspondant du New-York Times à Saigon — avaient préparé 10.000 petits paquets à titre de cadeaux aux réfugiés de la part de l'aide américaine. Chaque paquet contient une brosse à dents et un pot de crème de beauté. Pendant ce temps, les évacués attendent du riz et de l'eau potable. On pourrait se demander pourquoi l'Aide américaine n'avait pas songé à distribuer plutôt 10.000 bâtons de rouge à lèvres ? ».

A bout de souffrances et se sachant dupés, les évacués de plus en plus nombreux demandent à être rapatriés.

La réponse de Diêm ne se faisait pas attendre et ce fut la répression policière sauvage et sanguinaire :

M Pham-thai-Son a fait à ce propos le récit suivant :

« Les agents de Ngô-dinh-Diêm ont fait ouvrir le feu sur les catholiques qui ont publiquement manifesté et exigé leur rapatriement dans le Nord. Il y eut plusieurs tués. La presse de Diêm avait cyniquement déclaré qu'il s'agissait là d'une révolte d'instigation communiste ».

Il ne restait donc aux réfugiés qu'une seule voie à suivre : c'était de se présenter à la Commission Internationale et réclamer les papiers nécessaires pour rentrer au Nord.

Mais selon M. Burchett correspondant du journal français « l'Humanité » :

« Ce sont des créatures de Diêm qui y assument les tâches de secrétaire et d'interprète. Elles sont trop heureuses d'avoir les noms des plaignants sur lesquels vont s'exercer toutes sortes de représailles. Jusqu'à cette heure, un certain nombre de personnes sont portées disparues pour raison inconnue ».

On pourra citer en conclusion un passage de l'article de Louis Caput dans la « Revue Socialiste » de Novembre 1954 dont le contenu est comme ce qui suit :

« Qui donc pourrait décrire la lamentable situation des Vietnamiens qui ont abandonné tous leurs biens en échange d'un avenir incertain. Cette évacuation forcée est un acte profondément inhumain qui a eu des répercussions désastreuses du point de vue politique et économique. De la bouche d'un Vietnamien du Sud, elle constitue une calamité pour le peuple Vietnamien tout entier ».

IV

TÉMOIGNAGES DE PRÊTRES ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

LES promoteurs du plan d'évacuation n'ont rien omis pour cacher leur jeu et lancer l'opinion publique sur une fausse piste. C'est ainsi qu'ils ont intensifié la campagne de calomnies contre le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, accusant celui-ci d'avoir accompli de nombreux faits en violation de l'accord de Genève tels que : restreindre la liberté de déplacement, refuser les laissez-passer ou même employer la force armée pour disperser des meetings des catholiques demandant à partir pour le Sud...

La vérité c'est que les Américains et l'administration Ngo-dinh-Diem ne reculent devant aucun procédé que l'on connaît pour réaliser l'évacuation des populations du Nord en particulier des catholiques. De leur côté, pour soutenir la besogne criminelle des agents de Ngo-dinh-Diem, les Forces de l'Union Française, à maintes reprises, n'ont pas hésité à faire pénétrer leurs avions et leurs navires jusque dans l'espace aérien et les eaux territoriales de la République Démocratique du Vietnam.

Au large de Hai-Hau, province de Nam-dinh du 15 au 20 Octobre 1954, on a noté la présence de 5 navires teints en gris, noir et jaune dont l'un porte le matricule 8037. Dans la nuit des 18 et 19 Octobre 1954 des hauts-parleurs installés à bord de ces bateaux lancèrent des appels exhortant la population catholique à partir vers le Sud. Dans les journées des 24 et 25 Octobre 1954, 3 nouveaux bateaux croisèrent au large des villages de Kien-Chinh, Ha-Trai, Contron, Tao Khoai à 2 km de la plage de Hai-Hau ; la nuit, ils envoyèrent des fuseaux lumineux vers la terre ferme.

Dans la nuit du 18 Octobre 1954, un avion évolua au-dessus du hameau de Xuân-Thuy et du village de Giao-Hai lançant par haut-parleur des appels à l'exode. De la mi-Novembre à la fin de Décembre 1954 des navires français ont à plusieurs reprises pénétré dans les eaux territoriales vietnamiennes le long des côtes des provinces de Thai-Binh, Nam-Dinh, Thanh-Hoa et Nghê-An. Dans le courant de Janvier 1955 des navires français firent de nouveau leur apparition au large des côtes de Thanh-Hoa et Nghê-An. Le 31 Décembre 1954, un navire français s'approcha du village côtier de Ba-Làng province de Thanh-Hoa ; 12 hommes venant de terre montèrent à son bord, à la suite de quoi eurent lieu les désordres de Ba-Lang (Thanh-Hoa) causant un préjudice grave à la population.

Les faits qui précèdent prouvent que les violations répétées de l'espace aérien et des eaux territoriales de la République Démocratique de Vietnam font partie d'un plan prémédité visant à soutenir l'action des agents de Ngô-Dinh-Diêm.

A la réunion de la Commission Mixte Centrale en date du 5 Novembre 1954, la délégation du Haut Commandement de l'Armée Populaire Vietnamienne a élevé des protestations énergiques contre les violations ci-dessus. Le Général De Brébisson, Chef de la Délégation du Haut-Commandement des Forces de l'Union Française a dû envoyer un ordre à ses troupes pour mettre fin immédiatement à toute violation de l'espace aérien ou des eaux territoriales vietnamiennes ainsiqu'à tout acte de propagande ou visant à favoriser la propagande en faveur de l'évacuation.

Au sujet du navire français qui croisait au large de Ba-Lang le 31 Décembre 1954 pour contacter les fauteurs de trouble à terre, la Commission Internationale a fait l'observation suivante :

« La présence d'un navire français ancré en mer près de Ba-Lang et la visite faite au navire par 12 personnes du village montées sur une barque de pêche, cette visite précédant le déclenchement des désordres à Ba-Lang, prouvent que les autorités françaises ont prêté un intérêt anormal aux évènements de cette région ».

Devant les calomnies lancées par la partie française contre la République Démocratique du Viêtnam, la Commission Internationale a envoyé à plusieurs reprises des équipes d'enquête mobiles dans les provinces de Nam-Dinh, Ninh-Binh, Thai-Binh, Nghe-An, Thanh-Hoa dans le courant du dernier trimestre de 1954 et du premier trimestre de 1955.

Partout les équipes d'enquête mobiles ont pu constater que la liberté de déplacement ainsi que la liberté de croyance sont scrupuleusement respectées. Ils ont par contre reçu de nombreuses lettres de prêtres et de catholiques dénonçant les manœuvres des agents de Ngô-dinh-

Diêm visant à les contraindre à évacuer vers le Sud. Le Révérend Père Lam-Quang-Hoc âgé de 91 ans fut l'un des prêtres qui ont dénoncé les manœuvres dont il s'agit. A la question posée par l'équipe d'enquête mobile :

« Auriez-vous des difficultés si vous demandiez à partir vers le Sud ?

Le vieux prêtre répondit avec force :

« Jamais l'idée ne m'est venue de partir. Ici j'ai toute liberté pour dire la messe et enseigner la religion. Les lieux culturels sont respectés ; la population catholique peut librement adorer le Seigneur et aimer sa patrie ».

Le 8 Décembre 1954, au district de Hung-Nguyên province de Nghê-An, l'équipe d'enquête mobile a arrêté sur la route un certain nombre de passants pour leur demander s'ils connaissaient et par quel moyen les clauses de l'Accord d'armistice garantissant les libertés démocratiques. Les passants ont répondu :

« Nous connaissons ces clauses pour les avoir apprises dans les classes de l'enseignement populaire et également par la radio et la presse ».

Quand l'équipe d'enquête mobile voulut prendre connaissance des publications vulgarisant l'Accord de Genève, les autorités locales leur ont présenté les numéros du quotidien « Le peuple » publiant in-extenso le texte de l'Accord sur la cessation des hostilités au Vietnam, la Déclaration Finale ainsi que l'appel au peuple lancé par l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Vietnam à l'occasion de la signature de l'Armistice. Les délégués de la Commission Internationale ont manifesté une satisfaction justifiée.

Dans le courant du mois de Mars 1955, une équipe mobile internationale était venue à la plage de Sâm-Son pour assister au départ d'un convoi de gens du Nord qui partaient pour le Sud. Un bâtiment polonais, le « Kilinski » les attendait au large, tandis que les soldats de l'Armée Populaire Vietnamienne portaient des bébés et des bagages encombrants, distribuaient des vivres.

Apprenant l'arrivée de l'équipe mobile internationale, bon nombre d'émigrés entouraient les délégués de la C.I.C et leur posaient de nombreuses questions.

— « Est-ce vrai qu'après le délai de 300 jours, la guerre recommencera et les Américains jetteront des bombes atomiques au Nord Vietnam ? ».

— « Est-ce vrai que la Commission Internationale donnera à chacun de nous un buffle et 3 mâu de terre quand nous serons arrivés au Sud ? »

— « Est-ce vrai que le Seigneur et la Sainte Vierge sont allés au Sud et que ceux qui ne les suivent pas, perdront leur âme ? »

Tous ne posaient pas les mêmes questions. Mais toutes les questions posées portaient invariablement sur l'un de ces trois thèmes. Evidemment, c'était un « NON ». Et dans chaque cas, ceux qui venaient poser de telles questions retournaient au centre d'accueil pour demander à être reconduits dans leurs villages.

Au sujet de l'affaire dite de Ba-Lang, autour de laquelle la presse et la radio au service des Américains et des autorités du Sud Vietnam ont fait une grande publicité, accusant le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam d'avoir empêché la population de partir et

employé 9.000 hommes de troupe pour réprimer le mouvement des 10.000 catholiques de Ba-Lang, la Commission Internationale a fait une enquête à la suite de quoi elle a conclu en date du 7 Février 1955:

« La Commission Internationale note avec satisfaction que les troupes du Haut-Commandement de l'Armée Populaire Vietnamienne n'ont à aucun moment fait usage de la force. D'autre part il n'est pas dans les intentions de la Commission de prendre sous sa protection les personnes qui violent les lois et l'ordre public ».

Dans l'affaire dite de Cho Nu, province de Kien-An, la radio et la presse américaines avaient également accusé le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam d'avoir violé l'Accord de Genève notamment en empêchant l'exode de la population et en faisant tirer sur la foule des évacués.

La Commission Internationale fit une enquête début Décembre 1954 à la demande de la partie française. Elle a conclu ainsi qu'il suit :

« La C.I.C. n'a pas remarqué aucune infraction de la part du Gouvernement de la République démocratique du Vietnam à l'Accord de Genève, en particulier à ses articles 14 et 15 ».

Et voici une dépêche de l' U. P. du 8 Avril 1955 :

«Le chef de la délégation canadienne à la C.I.C, le général de brigade Lett de retour à Ottawa déclare qu'il y a un nombre d'inexactitudes dans les nouvelles de presse sur l'interdiction communiste aux réfugiés de gagner le Sud Vietnam...

Selon Lett, le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam donne pleine coopération à la C. I. C, surveillant le problème des réfugiés ».

Par contre, dans le Sud Vietnam, les agents de Ngô-din'h-Diem ont par divers moyens cherché à entraver le travail de la Commission Internationale. On peut dire d'une manière générale que presque toutes les enquêtes entreprises par la Commission Internationale au Sud Vietnam ont été sabotées. L'administration Ngo-dinh-Diem s'ingéniait à créer des retards et des contre temps officiels. C'était ainsi que la Commission Internationale dut attendre un mois avant de pouvoir commencer son enquête au camp des réfugiés de Thua-Thien (Centre Vietnam).

Un procédé de sabotage classique consistait à soudoyer des hommes de main. Le rôle de ces derniers consiste à crier des slogans parfois injurieux contre la Commission Internationale, créer du désordre ou présenter des pétitions calomniant le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam. A Thua-Thien, une bande de ces énergumènes a crié : *« A bas la Commission Internationale ! A bas les délégués de l'Inde ! »* A Bien-Hoa une autre bande a lancé des cailloux, du terreau, voir des matières fécales sur les délégués. Le 25 Février 1955, au camp des réfugiés de Gia-Chiên, province de Bien-Hoa (Sud Vietnam) des hommes de main de Diem se sont jetés sur M. Nguyên-van-Duc et ont déchiré sa veste, en présence même des délégués parce que M. Duc et sa famille avaient manifesté leur intention de regagner le Nord. Sur intervention des délégués, l'officier français de liaison a dû emmener toute cette famille au bureau du Chef de la province de Bien-Hoa, pour être en sécurité et reçevoir les facilités afin de retourner dans le Nord.

Au camp des réfugiés de Lac-An (province de Bien-

Hoa) les agents de Diem ont arraché le chapeau et le carnet de note de l'officier de liaison vietnamien qui accompagnait les délégués de la Commission Internationale. A Thua-Thien des cailloux furent jetés sur les délégués quand ils arrivaient à leurs bureaux. A l'entrée du camp d'évacués No 4, un groupe de délégués entourés par des énergumènes ne pouvaient entrer et devaient travailler sur un camion.

Lors d'une conférence de presse à Saigon le 24 Février 1955, l'Ambassadeur Desai Président de la Commission Internationale confirma qu'au cours des enquêtes menées dans des camps d'évacués, des cailloux avaient été jetés sur les délégués de la Commission Internationale et que trois officiers furent légèrement blessés.

Indigné par les manœuvres criminelles des Américains et des agents de Ngo-dinh-Diem, le Père Dinh-cong-Dau s'est exprimé en termes suivants dans une lettre adressée au Président Ho-Chi-Minh :

« La liberté de croyance une seconde fois proclamée renforce notre foi en le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam. Nos églises démolies ou saccagées par l'ennemi sont en voie de restauration. Nos paroissiens vont à la messe et aux champs en plein jour sans plus crainte des bombardements. Notre haine envers les colonialistes belliciste ne s'est pas encore refroidie que d'autres ennemis de Dieu se mirent à saboter l'Accord d'armistice, forçant une partie de la population à évacuer vers le Sud. Au nom de mes frères catholiques du diocèse de Hoa-Binh et en mon nom personnel je dénonce avec indignation les crimes des ennemis de la Paix.

Nous prions notre Président et notre Gouvernement d'élever la voix auprès de la Commission Internationale pour exiger de la partie adverse qu'elle respecte l'Accord sur la cessation des hostilités et mette fin à ses agissements criminels ; nous aurions ainsi le cœur serein pour travailler et prier le Seigneur conformément à son commandement : adorer le Seigneur et aimer la patrie. »

Des évêques, curés et chefs de familles catholiques ont également élevé la voix pour témoigner de la politique de respect des croyances pratiquée par le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam rendant ainsi justice des allégations calomnieuses des agents de Ngo-dinh-Diem. Nous extrayons ci-après un passage d'une lettre adressée le 5 Décembre 1954 à la population catholique de la province de Tuyên-Quang et signée par de nombreux prêtres dont les pères Antonius Truong-Duc-Thinh, Quarentius Huy-Van-Doi et Joseph Nguyen-Trong-Nghia :

« La politique du Gouvernement en matière de religion repose sur le principe de la liberté de croyance. Le Gouvernement n'interdit ni n'entrave la religion. La liberté de croyance ne date pas d'aujourd'hui ; elle a existé depuis la fondation de la République Démocratique du Vietnam et a été inscrite dans la Constitution : « Chaque citoyen du Vietnam jouit de la liberté de croyance ».

« Quant à l'allégation selon laquelle les rizières seraient distribuées aux évacués dans le Sud, elle constitue un pur mensonge de la propagande adverse. Cette propagande poursuit le but de provoquer l'exode des catholiques pour le Sud afin de fournir des recrues pour l'armée Bao-Dai ainsi que la main-d'œuvre à bon marché pour les plantations d'hévéas. Ceci nous a été confirmé par les pères Vo-Thanh-Chinh, Tran-Van-Nghiem et Truong-Van-Ky qui viennent d'arriver du Sud ».

Dans une lettre adressée aux prêtres du Sud Vietnam, les Pères Ho-Thanh-Bien, Tran-Quang-Nghiem et Vo-Thanh-Chi récemment arrivés de Saigon, ont fait l'éloge de la politique du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam en matière de religion.

« Au Nord, les catholiques ont toute liberté pour aller à la messe ou aux processions. Nous avons vu de nos propres yeux le Père Vu-Xuân-Ky administrer des sacrements. Les églises et lieux culturels sont protégés, les biens des chrétientés laissés vacants par le départ des prêtres sont confiés à un Comité de gérance nommé par les autorités locales. »

Le vénérable Thich-Nguyen-Dich bonze de la pagode de Vinh-An, district de Ben-Thuy, province de Nghe-An apporta le témoignage suivant :

« La politique du Gouvernement à l'égard de toutes les religions est claire et nette. Depuis le retour de la paix les autorités populaires ont aidé à la restauration des églises aussi bien que des pagodes et des temples ».

On peut enfin citer un passage de l'appel de M. Huynh Van-Tri représentant de la secte Hoa-Hao à tous les fidèles de cette religion :

« Actuellement au Nord Vietnam comme autrefois dans la zone libre du Sud, les croyants de toutes les religions ont toute liberté pour prier Dieu et organiser toutes les cérémonies religieuses. Les Américains et les autorités du Sud Vietnam font circuler le bruit que notre Gouvernement réprimerait ou interdirait les religions ; ce qui n'est qu'une calomnie infâme destinée à provoquer les évacuations vers le Sud, à semer la division parmi nos compatriotes, à dresser les croyances contre le Gouvernement et servir ainsi à la politique ennemie d'utiliser les

Vietnamiens contre les Vietnamiens, de manière à faire obstacle à la prochaine unification de notre pays.

« L'expérience de 9 années de Résistance établit que seul le régime républicain démocratique placé sous la direction de notre Président Ho-Chi-Minh est capable de réaliser l'union entre toutes les confessions religieuses et les sans-religion : Cao-Daï, Hoa-Hao, bouddhistes, catholiques et non-croyants s'aiment en frères.

« Notre pouvoir public est un pouvoir populaire ; c'est pourquoi il tient à cœur le respect des droits et aspirations fondamentales du peuple, dont la liberté de croyance et la liberté de culte.

« C'est ainsi que nous autres, pratiquants du Hoa-Hao, pouvons en toute sérénité consolider les bases de notre religion sans tenir compte de la propagande mensongère des ennemis de la Paix. »

Les observations et conclusions de la Commission Internationale ainsi que les témoignages des prêtres précités font justice des méthodes et des thèmes de la propagande mensongère des Américains et de leurs acolytes visant à falsifier les faits et à cacher la vérité sur l'affaire des « réfugiés » au Vietnam.

1- M. Bê. français ; reçu par le groupe I.C.

Après l'examen des papiers justifiant ressortissant Français. Le Délégué Canadien lui demande 3 fois "Avez vous besoin d'aller au Nam Rb ?"

Réponse : Non, et dénonce les actes barbares des impérialistes français lors de leur occupation de Nam Định : pillage, viols, assassinat et pendant leur retraite ils ont forcé la population d'aller avec eux. M. Bê un paysan a les bras gonflés à force s'enfuir et il raconte en même les actes qu'ils a reçu de notre gouvernement.

Demande : Vous venez ici pour quelle affaire ?

Réponse : Je viens pour vous dire mon point de vue. Ce point de vue c'est la demande aux français de réaliser exactement l'accord d'armistice. Il apprécie et exprimant ses souhaits pacifiques. Un I.C. a pris note de cette partie Enfantin l'officier de liaison français abaisse la tête en faisant une mine de mépris.

2- Mme Vân, ouvrière catholique :

Elle a une sœur et toute sa famille désirent aller vers le Sud. Elle donne des manières trompeuses de l'ennemi :
. Tri - Les catholiques ne peut pas vivre avec les VM communistes
. Maintenant, Le Christ entre au sud ; les curés sont au sud :
Au Nord on voit dans curé.
. Impots élevés, impossible de travailler et de vivre.

3- Mlle SB, ouvrière catholique de Phú Đệ

Son mari est homme de troupe. Pendant la résistance, à l'occupation, elle a été encerclée et isolée par les réactionnaires. Par exemple, ils ont dit : "Ne faites pas des relations avec cette maison, son mari est Việt Minh"

Elle a 5 enfants. Les réactionnaires également ont divulgué : "Voilà ! son mari est VM, et maintenant indépendant voyez pourquoi revenir visiter ?" et disent des paroles flatteuses : Le Christ est déjà au Sud, les curés en sont aussi, si Tu ne pars pas tu négligera ton devoir religieux. Pendant VM interdit la religion comme le temps de Tự Đức. En même temps ils s'encerclent au point économique (celle-ci est pauvre) : Ne lui prêtez plus et encerclent même les affections voisinages. Si quelqu'un vient ils disent : Parlez après qu'elle prévienne Việt Minh.

Mlle SB ne peut pas dénoncer les personnes qui l'ont séduit. Elle dit " Le Christ a dit aimez les personnes comme on s'aime entendre ceux qui font du bien et ne pas entendre ceux qui font du mal et d'ailleurs tous sont nos voisins donc

4. Mr Hiên, ouvrier (extrait de sa pétition)

Il a 2 neveu dont un marié et 1 enfant. La famille du neveu a été persuadée par les réactionnaires. Ils disent à la femme de revenir à la région à son mari. Le mari décide de ne pas partir mais la femme persuade la femme rebelle tous de partir. La femme lui demande de partager les enfants. Leur habitations & même leurs rizières déjà reliquées. Avant de partir, elle vendi sa maison et détruit les plants de riz reliquer.

Après 1 mois de départ, elle retourne avec son mari mais sans enfants. Le mari lui demande: où est mon enfant. elle ne lui répond jamais.

5. Mme Bép marché Rông Mau Binh:

Elle a dénoncé au groupe IC de la 1ère fois l'engagement forcé de ses 2 fils dans l'armée adverse. Cette fois ci elle insiste à nouveau pour réclamer le retour de ses fils.

Elle a dénoncé en plus au groupe IC:

Maintenant mon neveu restant a été persuadé par un agent caché d'aller au sud pour ravitaillement:

+ Rester à la maison Français de Trung, toi devra tout attaque vers toi vite.

+ Aller au sud, le commerce est facile, le gouvernement donne l'argent, le riz.

6. Les Professeurs ont rencontré IC:

Ils ont déposé 3 problèmes affaire

a) Affaire de Mme Mỹ Lai, au nom des professeurs ils réclament leur écoliers.

Mme Mỹ Lai (rue Bãi Binh) a un fils de 11e ans d'appelant Trần élève de l'école St Thomas et aussi bon élève que le cure. Une semaine il a persuadé son élève d'aller au sud. Ce jeune Trần retourna et raconta à sa mère: "le curé m'a dit de partir après il me donnera d'aller aux Philippines" - sa mère ne consent pas - il répond: "J'allez demander l'avis de mon père". le jour suivant l'enfant a menti sa mère en disant d'aller visiter son oncle, Mais jusqu'à ici, sans voyant son fils rentrer à la maison elle ne sait que son fils a été emmené au nord.

b) Mr Tông, école Trần Hưng, donna son neveu engagé dans l'armée V.N, a été retenu jusqu'au jourd'hui comme prisonnier de guerre au Poulo-Condor. Il demande qu'ils conformément à l'accord, les Français doivent rendre son neveu.

c) Il dénonce encore que les Français ont retenu les femmes de retraite des fonctionnaire dans le but espéré de gagner

les fonctionnaires partent pénurie d'argent, d'aller au Sud. Demande à la IC d'intervenir auprès des Français pour qu'ils puissent rembourser tout les personnes une fonctionnaire restante

7- Ty écolier ont obtenu l'audience de la IC et déposent 2 affaires:

Le cadre Hung dénonce:

- Quelques uns écoliers ~~ont été~~ toujours considérés comme objets de liaison des VM ont été arrêtés et fouillés.

- D'autres ont été obligatoirement mobilisés et envoyés forcer dans les écoles des cadres à Thu Dâu. Il demande au IC d'intervenir.

- En sa personne, il a été arrêté par les troupes de l'UF à la sortie du camp de Hanoi. Les Français ont déchiré sa carte d'écolier et l'ont conduit au poste. Mais après il a été relâché à cause de la démarche avec un parent faisant officier de l'armée.

Ne pouvant plus rester à Hanoi, il alla à N Dinh où lorsqu'il traversa le pont Ha Hoi, on lui a ~~été~~ pris tous les vêtements et les journaux.

- L'écolière Dana a dénoncé: qu'elle a
- 2 frères mobilisés et forcés d'aller au Nam Bo
- 1 oncle et 2 neveux personnels d'aller au Nam Bo
- une famille d'un oncle personnel.

Elle demande au groupe IC d'intervenir